



## Commission « Entreprises et stratégies de marché »

### Bilan 2025 des producteurs de la statistique publique

#### Table des matières

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (Driss).....	3
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Statistiques de court terme (DSCT).....	9
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Synthèses sectorielles (DSS).....	13
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des études et synthèses économiques Département de la conjoncture Division des enquêtes de conjoncture.....	21
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Direction générale des douanes et droits indirects Département des statistiques et études économiques du commerce extérieur (DSECE).....	26
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE Service de la statistique et de la prospective (SSP).	34
MINISTÈRE DES ARMÉES Secrétaire général pour l'Administration Direction des affaires financières Sous-direction des études économiques et statistiques (S2E).....	43
FranceAgriMer – Direction Marchés Etudes et Prospective.....	46

Dans ce bilan, les opérations et travaux font référence aux avis du moyen terme 2024-2029 du Cnis auxquels ils contribuent, selon les indications des producteurs. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AVG : avis généraux

ESM : commission « Entreprises et stratégies de marché »

DQS : commission « Démographie et questions sociales »

EDD : commission « Environnement et développement durable »

TRT : commission « Territoires »

Les avis généraux, les avis de la commission « Entreprises et stratégies de marché » ainsi que les avis des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexes.

## Structure et contenu du document

Pour chaque service producteur présentant ses travaux dans ce document, les éléments suivants sont indiqués

### 0. Éléments de contexte en 2024

#### 1. Travaux en 2024

Sont présentés dans ce chapitre les travaux nouveaux et projets **principaux** du service :

- . qui ont débuté en 2024 (c'est-à-dire dont l'instruction a démarré en 2024)
- . ou qui étaient toujours en cours en 2024 (i.e. dont l'instruction ou le déploiement était toujours en cours en 2024)
- . ou qui sont entrés en production en 2024.

**Les travaux permanents ne sont pas listés ici.**

- 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières
- 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes  
Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant
- 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés
- 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage
- 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

#### 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2023

#### 3. Principales publications de l'année 2023

## Quelques services producteurs présents dans les bilans d'autres Commissions du Cnis

D'autres services producteurs font des travaux pouvant concerner le champ de cette commission, mais ceux-ci sont présentés dans le bilan d'une autre commission. En particulier, vous trouverez le bilan des travaux

- du **Sdes**, le service statistique des ministères en charge du logement, des transports, de l'énergie, de l'environnement, du climat et du développement durable (services de construction et logement, énergie, environnement et transports) dans les Commission « Environnement et développement durable » (énergie, environnement et transports) et « Démographie et questions sociales » (services de construction et logement)
- de la **Banque de France** et du **Département des Comptes Nationaux de l'Insee** dans la Commission « Système financier et financement de l'économie »
- du **Sies**, le service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de la Mutualité Sociale Agricole (**MSA**), dans la Commission « Services publiques et services aux publics »
- de l'**ACOSS** (Agence des organismes de sécurité sociale), dans la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail ».

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**  
**Insee – Direction des statistiques d'entreprises**  
**Département Répertoires, infrastructures et statistiques**  
**structurelles (Driss)**

## 0. Éléments de contexte en 2025

---

La révision des nomenclatures d'activités et de produits françaises a conduit à mener de nouveaux travaux en 2025, principalement liés à la préparation de l'entrée en vigueur de la NAF 2025 (Nomenclature d'activités française) au 1<sup>er</sup> janvier 2027 et à l'introduction d'un code APE (Activité principale exercée) en nouvelle nomenclature des répertoires Sirene et Sirius dès janvier 2026.

Le décret n° 2025-736 du 31 juillet 2025 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits françaises a été publié le 1<sup>er</sup> août. Pour le répertoire Sirene, des travaux de recodification de l'APE en NAF 2025 ont été réalisés.

- Le stock des APE de Sirene a été recodé en nouvelle nomenclature.
- La codification de l'APE s'effectue depuis septembre 2025 dans les deux nomenclatures (NAF Rev. 2 et NAF 2025) dans Sirene.

Ces travaux ont mobilisé un nombre important d'acteurs non seulement internes au SSP (équipes Esane, SSNE, pôle TSE2G, SSM, etc.) mais aussi externes (organismes professionnels, AMF, etc.). Une diffusion des codes APE des unités présentes dans le répertoire Sirene dans les deux nomenclatures sera ainsi possible à partir de janvier 2026 conformément aux recommandations formulées par la mission conduite par l'Inspection générale des Finances et l'Inspection générale de l'Insee sur le sujet.

Par ailleurs un site internet de consultation et rectification de ce code en nouvelle nomenclature a été déployé début 2025 et permet aux entreprises de demander une correction en cas de choix erroné dans le cas des codes actuels multivoques en nouvelle nomenclature.

Afin de répondre au règlement européen *European Business Statistics* (EBS) qui demande des statistiques en nomenclature 2025 dès le millésime 2025, Sirius a également basculé en nomenclature 2025 dès janvier 2026 et les échantillons enquêtes concernées ont pu être tirés dans des bases de sondage en nouvelle nomenclature.

Des formations spécifiques ont été mises en place pour les équipes Sirene, chargées du double codage de l'activité principale exercée dans le répertoire (code APE), ainsi que pour les équipes Esane et Profilage et traitement des grandes unités (PTGU). L'algorithme de détermination du code APE a été revu, pour prendre en compte de nouvelles règles de calcul.

Les travaux de révision de la Classification des produits européenne (CPA) se sont également poursuivis, dans le cadre d'une *Task Force* européenne à laquelle la France contribue, et il a été acté que la Classification des produits française (CPF) reprendra la structure de la CPA sans détail supplémentaire.

Enfin, la division Nomenclature économique a accompagné la Direction générale des Entreprises (DGE) pour les travaux de révision de la NAFA, Nomenclature d'activités française de l'artisanat, notamment pour assurer son emboîtement strict dans la structure de la NAF, comme le prévoit le décret.

Ces différentes actions sont directement en lien avec l'**ESM 9**.

**Le projet de réingénierie d'Esane** (élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) a été consacré en 2025 à la réussite de deux jalons indispensables pour l'enquête sectorielle annuelle (ESA) 2025, collectée en 2026 :

- le passage de l'ESA à la nouvelle filière unique de collecte par internet ;
- et le changement de nomenclature.

La mutualisation de l'ESA et de l'enquête annuelle de production (EAP) s'est poursuivie avec la mutualisation du socle commun de questions posées au début de chacune des deux enquêtes. Des premières briques de la nouvelle version d'Esane ont été intégrées au produit Esane, notamment les imputations des liasses fiscales.

Ce projet, démarré en 2023, s'étalera jusqu'à la campagne ESA 2028.

**Pour la division PTGU**, il y a un enjeu d'optimisation de ses processus existants et d'élargissement des travaux et services rendus.

La cible intermédiaire qui est en production depuis le millésime 2024 apporte de l'agilité au système en permettant d'augmenter le nombre de groupes profilés manuellement (cible des 100 plus grands d'ici 2028) sans augmenter la ressource concernée en simplifiant certains processus tout en automatisant plus d'autres. Ceci permettra aussi d'améliorer la qualité des données en entreprises grâce à l'adaptation des méthodes à la taille et à la complexité des groupes.

Les gains possibles de productivité doivent également permettre de mettre en œuvre de nouveaux travaux confiés à des *Large Cases Units* dans les autres INS. Il s'agit par exemple de mobiliser de nouvelles sources et les apparier au niveau des multinationales et de leurs filiales afin de s'assurer de la cohérence de leurs données. Il s'agit également de faciliter les relations entre l'Insee et les grands groupes en mettant en place un interlocuteur unique de part et d'autre.

## 1. Travaux en 2025

---

### 1.1. Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans Refonte importante d'enquêtes régulières

**L'enquête sectorielle annuelle** a été fortement refondue en 2025, afin de collecter les données relatives à l'exercice 2025 en nouvelle nomenclature d'activités française (NAF 2025) en 2026, et ainsi répondre aux exigences du règlement européen EBS (*European Business Statistics*). Le socle commun de questions posées à l'ESA et à l'EAP (liste d'activités, chiffre d'affaires total, ventes et achats intra-groupe, restructuration) a été mutualisé. Le nombre de modèles de questionnaires a été fortement réduit, de 24 à 11 regroupements de secteurs, ainsi que le nombre de questions spécifiques à chaque secteur d'activité. L'ensemble des branches, codes produits et formes de ventes, permettant de ventiler le chiffre d'affaires des unités enquêtées en différentes activités secondaires, ont été adaptées à la NAF 2025, de même que leur présentation personnalisée à l'unité enquêtée selon son secteur d'activité. L'implémentation du questionnaire de l'ESA 2025 intègre les dernières avancées en matière d'ergonomie de la nouvelle filière unique de collecte des enquêtes par internet. L'adaptation du SI Esane aux nouveaux outils de la filière unique a également été menée, comprenant la transmission des éléments de personnalisation des questionnaires et le retour en base de données des réponses des unités enquêtées.

**Le dispositif Coltrane** de collecte des enquêtes auprès des entreprises est petit à petit remplacé par la nouvelle offre « filière d'enquêtes » qui permet la collecte multimode pour les enquêtes ménages et entreprises. En 2025, la deuxième vague de l'enquête Sine 2022 est gérée pour la première fois dans l'outil de collecte multimode Platine. Elle a dû être adaptée à ce nouvel outil à tous les niveaux de la collecte :

- configuration du questionnaire au modèle Platine ;

- modèles de courriers ;
- formation des gestionnaires ;
- organisation de l'assistance aux entreprises ;
- reprise des questionnaires pour les relances, la complétion ou correction des réponses.

## 1.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Dans le cadre de **l'amélioration du répertoire français des groupes Lifi** (Liaisons financières), le Driss a décidé d'utiliser le répertoire européen des groupes (EGR) comme nouvelle source d'alimentation de Lifi. Cela permet principalement d'enrichir Lifi de liens entre les filiales étrangères de groupes contenant au moins une filiale française, de compléter ainsi le contour des groupes existants et d'inclure de nouveaux groupes. Une vigilance a été apportée sur les éventuels changements d'APE à la suite de cette intégration de cette nouvelle source dans Lifi (**AVG 3**).

Un bilan de l'introduction de l'EGR dans Lifi a été réalisé. Il décrit l'analyse du gain de cette opération sur la composition des groupes et la mesure de l'écart entre la situation du répertoire avant et après l'introduction de l'EGR, ce qui donne des informations importantes sur la rupture de séries générée pour les études longitudinales en statistique d'entreprises.

### Extraction massive de données

La mobilisation de nouvelles sources nécessite de relever des défis techniques quand les données ne sont pas directement exploitables par des statisticiens, par exemple celles en format pdf. La division PTGU poursuit des investigations dans ce domaine, avec l'appui du SSPlab sur les méthodes type LLM, en ayant mobilisé deux stages Ensai en 2025, l'un sur les données des comptes sociaux des entreprises, l'autre initiant la mobilisation de données extra-financières issues des CSRD des groupes. La division PTGU cherche à mobiliser des « nouvelles » sources plus communes et exploitables comme celles du commerce extérieur, de la balance des paiements, ainsi que les *country by country reportings*, mais pas ou peu utilisées pour les statistiques structurelles d'entreprises. L'enjeu est d'avoir une meilleure compréhension du fonctionnement des groupes en appariant un maximum de sources contenant des données sur ces derniers.

Des travaux identiques sont menés au niveau du répertoire en charge des restructurations (Citrus) afin d'améliorer la récupération des informations contenues dans des pdf mis à disposition par la DILA (Direction de l'Information légale et administrative).

Ces travaux se placent dans la logique des avis **AVG 9** et **AVG 10**.

## 1.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

**Des travaux méthodologiques ont été menés jusqu'en 2025 pour déterminer le caractère économiquement actif d'unités légales** au cours d'une année. Une unité légale a été considérée comme économiquement active si au cours de l'année, elle a déclaré un chiffre d'affaires, employé des salariés, effectué une déclaration fiscale ou si elle détient une autre unité légale. Cette définition a permis de calculer la variation entre deux « stocks » annuels consécutifs d'unités légales économiquement actives, aboutissant à l'équation démographique  $StockN = StockN-1 - SortiesN-1 + EntréesN$  où :

- StockN est l'ensemble des unités économiquement actives durant l'année N ;
- EntréesN est l'ensemble des unités économiquement actives durant l'année N et qui ne l'étaient pas en N-1 ;
- SortiesN-1 est l'ensemble des unités économiquement actives l'année N-1 et qui ne le sont plus l'année N.

Les résultats de ces travaux ont été valorisés dans une publication *Insee Première* en avril 2025 sous l'angle de l'évolution du nombre d'entreprises économiquement actives entre 2014 et 2022.

**Le dispositif Coltrane** de collecte des enquêtes auprès des entreprises est remplacé par la nouvelle offre « filière d'enquêtes » qui permet la collecte multimode pour les enquêtes ménages et entreprises. Ainsi, les enquêtes auprès des entreprises sont progressivement traitées par la nouvelle filière et basculent au fur et à mesure dans la nouvelle application Platine selon un calendrier de passage établi sur 2025-2026. Les fonctionnalités présentes dans Coltrane doivent être développées dans l'application Platine pour assurer le même service. En particulier la gestion des contacts de Coltrane a basculé dans Platine à la fin de l'été 2025.

**L'ajout d'une cible intermédiaire entre les cibles 1 et 2 du profilage** est effective à partir du millésime 2024 et elle montera en charge au fil des quatre millésimes suivants. Cette cible se traduit par :

- une définition manuelle des contours des entreprises au sein des groupes. Elle est réalisée en bureau par un profileur à partir des informations qu'il a pu obtenir sur le groupe (site internet, comptes consolidés, comptes sociaux, etc.) ;
- l'envoi d'une enquête de profilage simplifiée, ce qui est de nature à faciliter l'accord du groupe enquêté ;
- mise en œuvre d'une consolidation automatique des liasses fiscales et réponses à l'ESA améliorée par les réponses obtenues à l'enquête évoquée ci-dessus.

Ces données vont permettre une amélioration du processus Esane en termes de qualité des données produites et d'appropriation par les utilisateurs. Notamment, l'aiguillage assez arbitraire d'un groupe entre deux méthodes différentes (manuelle ou automatique), reposant notamment sur la volonté du groupe de participer ou non au profilage manuel, laisse place à un gradient de méthodes plus à la main de l'Insee.

Pour faciliter l'usage des données d'entreprises en évolution temporelle, il est envisagé d'accompagner les nouveaux changements méthodologiques liés à la cible intermédiaire (millésimes 2024 et suivants) par des informations rétrospectives permettant de « rétopoler » le changement méthodologique en remontant jusqu'à 2018. En effet, le millésime 2018 est celui à partir duquel la méthodologie du profilage a été stabilisée en cibles 1 et 2 et à partir duquel les séries temporelles sont possibles.

**Le projet de développer les méthodes d'appariement sur les données des multinationales** est désormais effectif dans le cadre d'un *grant* d'Eurostat portant sur les années 2025 et 2026. Ces travaux ont potentiellement des impacts positifs en termes de qualité des données finales, parce que les analyses sont concentrées sur des grosses entreprises et améliorées par les nouvelles sources qui viennent challenger les données habituelles. Ces gains de qualité peuvent se propager au-delà des statistiques structurelles d'entreprises, en direction des statistiques conjoncturelles et de la comptabilité nationale au premier plan. Ils donnent lieu à de nombreux échanges au sein de l'Insee et avec Eurostat, et les résultats obtenus feront l'objet de présentations aux acteurs intéressés, ce qui facilitera les échanges et progrès méthodologiques.

#### **1.4. Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

**Les travaux 2025 sur les répertoires statistiques** sont imprégnés de la préparation de la mise en œuvre de la NAF 2025 (**ESM 9**). Après le passage de Sirene en nouvelle nomenclature, les répertoires statistiques (Sirus, Lifi) doivent prendre en compte la NAF 2025 dans leur processus. Il s'agit de pouvoir réceptionner le code APE en nouvelle nomenclature et le transmettre dans les livraisons aux autres applicatifs, ainsi que d'adapter l'algorithme de calcul de l'APE des groupes dans Lifi.

Il avait été décidé en 2024 de faire le moins possible de développements sur Sirius jusqu'à sa refonte, et donc de livrer si besoin une double codification en ancienne et nouvelle nomenclature dans les produits issus de Sirius et non pas dans la base elle-même. Ensuite, suivra la prise en compte du changement de NAF pour Lifi.

Le passage à la NAF 2025 sera réalisé en 2026 pour les dispositifs Esane, Citrus, Ifats et SIDE, et les enquêtes Ofats et Sine.

**Le projet de refonte de l'application Sirius** a commencé en 2025 par la constitution de l'équipe projet et l'élargissement du projet à la refonte des autres répertoires statistiques (Lifi, Profilapp). Une note de cadrage stratégique a été envoyée au comité des investissements.

**La révision des nomenclatures d'activités et de produits françaises** a amené de nouveaux travaux en 2025, principalement liés à la préparation de l'entrée en vigueur de la NAF 2025 au 1<sup>er</sup> janvier 2027. Sa mise en œuvre concerne non seulement les statisticiens du SSP, mais également de nombreux utilisateurs de la nomenclature, qui doivent modifier leurs systèmes d'information ou des textes juridiques se référant à la NAF. En particulier, conformément aux recommandations de la mission IGF - IG Insee sur « [Les conséquences du changement de nomenclature d'activités sur le code APE des entreprises](#) », le [décret n° 2025-736 du 31 juillet 2025](#) portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits françaises a été publié le 1<sup>er</sup> août, et la circulaire annonçant un changement de la nomenclature d'activités économiques au 1<sup>er</sup> janvier 2027 a été préparée en vue d'une publication avant la fin de l'année : « *Cela permettra ensuite aux administrations d'adapter les textes juridiques et leur déclinaison qui font référence aux secteurs d'activité, à l'activité principale des entreprises voire au code APE, de manière littéraire ou codifiée et d'envoyer le signal à tous les acteurs concernés du besoin de se préparer au changement de nomenclature* ».

Cette mission recommandait également de « mettre en libre accès dès le début 2026 la double codification des entreprises, en ancienne et nouvelle nomenclatures » dans le répertoire Sirene. C'est pourquoi l'année 2025 a donné lieu à d'importants travaux de recodification de l'APE en NAF 2025, s'appuyant tant sur les informations disponibles dans le répertoire Sirene que dans d'autres sources de données disponibles au sein du système statistique public ou détenues par des fédérations professionnelles. Par ailleurs, la codification de l'APE s'effectue depuis septembre 2025 dans les deux nomenclatures (NAF Rev. 2 et NAF 2025). Enfin, un site internet dédié a été conçu pour permettre aux unités légales de consulter leur code APE en NAF 2025 à partir de début 2026, et, dans un second temps, d'en demander la rectification de façon simple pour une large palette de situations. Pour préparer les équipes Sirene au double codage de l'APE dans le répertoire (code APE), une formation spécifique a été élaborée au cours du premier semestre, et dispensée en plusieurs étapes en septembre. Des formations ont également été mises en place pour les équipes Esane et PTGU, au cours du dernier trimestre.

L'algorithme de détermination du code APE, a été revu, pour prendre en compte les règles de calcul dans la nouvelle NAF. À cette occasion, des investigations et des tests ont été réalisés pour réévaluer les pondérations intervenant dans l'algorithme, ainsi que des modalités alternatives de mise en œuvre de la règle de stabilité.

**Les travaux de révision de la Classification des produits européenne (CPA)** se sont poursuivis, dans le cadre d'une *Task Force* européenne à laquelle la France contribue, en associant les producteurs de statistiques du SSP. La proposition d'alignement de la Classification des produits française (CPF) sur la structure de la CPA, sans détail supplémentaire, a recueilli l'avis favorable du Cnis lors de la réunion du bureau du 4 juin. Les notes explicatives de la nouvelle CPA (CPA Ver. 2.2) ont été achevées à la fin août. Les notes explicatives de la CPF seront la traduction française de ces notes de la CPA .

**Enfin, la Division Nomenclature économique a accompagné la DGE pour les travaux de révision de la NAFA**, nomenclature d'activités française de l'artisanat, notamment pour assurer son emboîtement strict dans la structure de la NAF, comme le prévoit le décret.

## 1.5. Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Les deux publications *Insee Résultats sur les créations et les stocks d'unités légales* (désignées habituellement entreprises) et *d'établissements* à partir du dispositif SIDE (Système d'Informations sur la Démographie d'entreprises) a évolué en 2025 (**AVG 11**). Elles comprenaient auparavant des fichiers au format csv de données très détaillées, qui représentaient de gros fichiers peu commodes à utiliser. Les *Insee Résultats* présentent maintenant des tableaux synthétiques qui permettent d'appréhender plus facilement les principaux résultats. En outre, les données agrégées plus finement sont disponibles dans des jeux de données Melodi qui sont accessibles par une sélection dans la rubrique « Statistiques et études » et dans le catalogue de données du site insee.fr.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2025

---

Sans objet

## 3. Principales publications de l'année 2025

---

Un partenariat a été mené entre la Drees et L'Insee sur un projet d'étude innovante sur la « financiarisation » du secteur de la santé. Le Driss a apporté son expertise et son outillage pour permettre d'objectiver, à l'aide de données statistiques la financiarisation dans des structures d'offre de soins, la concentration au sein de grands groupes et les évolutions au cours des dernières années, dans différents secteurs d'activité. La première grande étape pour ce projet a été d'identifier et sireniser/siretiser les unités du Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess) maintenu par la Drees, à l'aide d'Orus (Outil de recherche des unités statistiques associé au répertoire statistique Sirius et requêtant également Sirene) sur le champ de la Statistique annuelle des établissements de santé (source SAE), afin de disposer d'une base de données opérationnelle. Cette coopération a été poursuivie par l'analyse des structures de type « groupe », qui peuvent être plus variées que celles appréhendées habituellement dans le répertoire des groupes Lifi. Deux publications coordonnées à la Drees et à l'Insee seront diffusées fin 2025 ou tout début 2026.

Comme évoquée plus haut, une publication sur l'évolution des stocks d'entreprises économiquement actives entre 2014 et 2022 a également été réalisée en 2025.

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Entre 2014 et 2022, une augmentation de 42 % du nombre d'entreprises économiquement actives	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/8540568">https://www.insee.fr/fr/statistiques/8540568</a>	AVG 11	
En 2022, 9 cliniques privées sur 10 font partie d'un groupe	À venir prochainement	AVG 3, AVG 7	ESM 5

## 0. Éléments de contexte en 2025

---

Les travaux du Département des Statistiques de court terme ont été marqués en 2025 par une charge importante liée en premier lieu à l'intégration de nos enquêtes aux outils de la nouvelle filière (ainsi que le développement de ces derniers). Celle-ci a fortement mobilisé les équipes *via* notamment les projets Estanp<sup>1</sup> et passage en multimode du renouvellement Opise<sup>2</sup>.

Par ailleurs, l'ensemble des chaînes en SAS ont été passées en R et le changement de NAF a été préparé.

## 1. Travaux en 2025

---

### 1.1. Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans Refonte importante d'enquêtes régulières

#### Enquête Opise

L'allègement de la charge de renouvellement de l'enquête Opise s'est poursuivi en 2025 *via* des arrêts de branche à poids négligeable et à faible enjeu conformément au plan établi en 2022.

Le projet de passage en multimode du renouvellement des échantillons de l'enquête Opise a donné lieu à des questionnaires auto-administrés pilotes en début et en fin d'année 2025 sur des branches des services et de l'industrie. Le questionnaire auto-administré utilisé pour la partie industrie de l'enquête est stabilisé et utilisable pour l'ensemble des branches. En revanche, les réflexions pour les branches services continuent et il reste pour l'instant difficile de mettre en place un questionnaire applicable à l'ensemble des branches services.

Les développements de l'application de gestion des renouvellements ont démarré et des premiers ateliers de présentation de l'outil ont été organisés auprès des futurs utilisateurs. Pour mémoire, les développements pour cette application sont restreints aux champs qui ne sont pas couverts par la filière.

### 1.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

#### Poursuite des travaux autour des sources de données

Les travaux autour des données de caisse (DDC) dans le cadre du projet Nosica, et des données du groupement cartes bancaires (GIE-CB) sont maintenant en régime de croisière.

En 2025, le périmètre de ce projet est resté globalement le même qu'en 2024, même si de nouvelles analyses exploratoires ont été menées à partir des sources DDC et CB pour continuer à les valoriser : utilisation des données CB en association avec les ICA<sup>3</sup> pour compléter le champ de l'IPI<sup>4</sup> sur

- 
- 1 Élaboration des statistiques annuelles de Production
  - 2 Observation des Prix de l'Industrie et des Services
  - 3 Indice de chiffre d'affaires
  - 4 Indice de la production industrielle

l'artisanat commercial (boulangerie) ; amélioration des estimations précoces dans le commerce de détail et réflexion autour de potentielles extensions du champ des estimations précoces (e.g. certains services aux ménages).

### **Indices de chiffre d'affaires régionaux**

Réalisé à la Direction régionale des Pays de la Loire, sous MOA commune DSCT et DAR, cet investissement permet, depuis 2023, de mettre à disposition des chargés d'études des directions régionales, des indices régionalisés de chiffre d'affaires.

En 2025, les travaux de sécurisation de la chaîne de production et d'amélioration des indicateurs de qualité disponibles dans l'application se sont poursuivis. Ils continueront en 2026, notamment avec l'aide de la division « Recueil et traitement de l'information » s'agissant du processus de correction des variations saisonnières et des jours ouvrables de ces séries régionalisées d'activité.

### **Projet de refonte des statistiques annuelles de la production industrielle**

Le projet Estanp (Élaboration des Statistiques ANnuelles de Production) a poursuivi en 2025 sa phase de conception-réalisation.

En 2025 les réflexions sur le questionnaire de l'Enquête annuelle de production (EAP) 2025 ont été terminées, permettant d'atteindre l'objectif de simplification et meilleur accompagnement du répondant : filtres, contrôles embarqués, tableau des produits permettant d'en ajouter de nouveaux de façon confortable. La navigation au sein du questionnaire a été repensée pour simplifier le questionnement sur les modèles économiques (activités de production pour compte-propre, activités de négoce, de donneur d'ordre ou de fabrication par un sous-traitant) qui ne sont plus proposés systématiquement au niveau le plus fin. Le questionnement privilégie le modèle de compte-propre qui constitue une large majorité des unités interrogées et propose de décomposer les facturations seulement lorsque c'est nécessaire. Des tests ont été menés à grande échelle auprès d'entreprises soit *via* les gestionnaires d'enquêtes, ou *via* le REE.

La première étape des travaux de mutualisation du questionnement de l'EAP et de l'ESA a été mise en place pour l'EAP 2025, en prévoyant un socle commun de questions en tête de questionnaire.

Le projet Estanp s'inscrit complètement dans la filière d'enquête mutualisée en prévoyant d'utiliser les produits proposés sur les phases « Concevoir », « Préparer », « Collecter » et « Traiter ». Le projet a contribué en propre au produit « Traiter » en développant complètement les fonctionnalités de reprise des questionnaires pour l'ensemble des enquêtes entreprises ou ménage. Ces développements ont été terminés à l'été 2025 comme prévu, livrés aux équipes de la filière en septembre 2025. Les premières enquêtes qui utiliseront ce poste de reprise seront en production en novembre 2025 (enquête Sine<sup>5</sup>).

L'année 2025 a aussi été consacrée à la conception et au développement de la chaîne de *data editing* (micro-contrôles et macro-contrôles) permettant la priorisation des travaux de reprise manuelle. Le module de calcul et de validation des agrégats est en cours de conception et développement fin 2025. La reprise à l'Insee de l'enquête EAP-C (et de l'enquête laitière sur son volet ProdCom) du SSP<sup>6</sup> sur le champ des industries agroalimentaires a été reportée pour les enquêtes de millésime 2026 enquêtées en 2027. Les instructions conjointes Insee-SSP sur la migration des données, des contacts, l'échantillon, le questionnaire, ont été en partie menées en 2025 et devront se poursuivre en 2026.

---

5 Système d'information sur les nouvelles entreprises

6 Service de la statistique et de la prospective, SSM Agriculture

### 1.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

#### **Migration vers les outils de la filière unique d'enquête**

Un premier pas vers la migration des outils actuels de collecte vers ceux de la filière a été réalisé mi-2025 avec (i) la bascule du bloc « contacts » de Coltrane vers celui de Platine, ainsi que (ii) la migration du site de présentation des enquêtes vers le portail Platine de promotion des enquêtes.

En dépit de quelques dysfonctionnements mineurs, ces premières reprises fonctionnelles par les outils de la filière ont bien été réalisés mi-septembre 2025 pour l'enquête mensuelle de branche (EMB) et l'enquête Opise. Les travaux de migration vers les autres segments d'outils de la filière se poursuivront de façon plus intensive en 2026 et au-delà.

#### **Réduction des délais de publication des indices de production industrielle et de chiffre d'affaires**

Ce projet entamé depuis 2022 vise à réduire de 5 jours le délai de parution de l'indice de production industriel (IPI) et de 10 jours celui des indices de volumes de ventes dans de commerce (IVVC) et de production dans les services (IPS). Le délai de mise à disposition de l'IPI serait alors de 30 jours après la fin de mois considéré, et celui des IVVC et IPS de 50 jours.

En 2025, s'agissant de l'IPI, un test plus large que ceux réalisés jusqu'alors a été mené (en juin 2025) afin d'inclure l'ensemble des fournisseurs de données de l'IPI en plus du SSNE<sup>7</sup> : les organismes professionnels agréés de l'industrie, le Sdes pour les séries de l'énergie et le SSP pour les IAA. S'agissant des IPS et IVVC, deux tests ont été menés en collaboration avec le pôle ISA<sup>8</sup> de Nantes (en juin et octobre 2025), afin de proposer une organisation du processus de contrôle-validation permettant de réduire les délais de diffusion.

#### **Intégration des données individuelles des IAA dans les applicatifs de production de l'IPI**

Les données de l'IPI concernant les industries agro-alimentaires (IAA) sont collectées par le SSP agriculture. L'objectif de ces travaux, menés avec le SSP et SSNE, est d'intégrer les données individuelles des IAA dans les applications Origami-Ocapi de production de l'IPI, cela afin d'améliorer la capacité d'analyse sur ce secteur.

Ce projet entamé en 2023, s'est poursuivi en 2024 et a finalement été finalisé mi-2025.

#### **Détection des anomalies et méthodes d'imputation**

Que ce soit pour la production des indices de chiffres d'affaires ou pour celle de l'IPI, nous constatons depuis quelques années une baisse de l'efficacité des méthodes de détection d'anomalies et d'imputation de la non-réponse. Notamment, le nombre d'expertises menées sur des unités légales jugées atypiques par les gestionnaires mais non détectées par les processus de contrôles, ainsi que le nombre d'imputations automatiques corrigées manuellement ont nettement augmentées. Des analyses méthodologiques ont donc été menées afin de regagner en efficacité.

Néanmoins, en 2025, les travaux ont été très modérément poursuivis, la priorité ayant été donnée à d'autres sujets, notamment le changement de nomenclature. Ils devraient cependant reprendre en 2026, avec l'arrivée en septembre 2026, d'une chargée de mission devant remettre à plat les démarches et méthodes de *data editing* au sein de la DSE.

#### **Préparation du changement de NAF pour les indicateurs de court terme [ESM 9]**

En septembre 2025, un missionnaire est arrivé sur un poste d'investissement de chef de projet statistique du passage des indicateurs de court terme en nouvelle NAF, ouvert pour deux ans au DSCT.

Pour la préparation du changement de NAF des indices de prix à la production un groupe de travail a

---

7 Service de Statistiques nationales d'entreprises

8 Pôle Indices sectoriels d'activité

été mis en place avec les pôles maîtrise d'œuvre de l'enquête. Un calendrier pour la codification en nouvelle NAF produits témoins actuellement suivis a été arrêté. L'organisation informatique de l'application Papaye durant la phase de transition a aussi été définie ; elle se fera en deux bases distinctes : une base parallèle sera préparée entre fin 2025 et fin 2026 dans laquelle les produits seront codifiés en nouvelle NAF, et remplacera la base de production au moment du changement début 2027.

#### **Refonte des chaînes pour basculer de SAS à R**

L'ensemble des programmes SAS utilisés au DSCT ont été convertis en R (ou vont l'être d'ici fin 2025 pour les trois opérations restantes de la division IPP).

#### **1.4. Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

Sans objet

#### **1.5. Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

Sans objet

### **2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2025**

---

Sans objet

### **3. Principales publications de l'année 2025**

---

Sans objet

## **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

**Insee – Direction des statistiques d'entreprises**

**Département Synthèses sectorielles (DSS)**

### **0. Éléments de contexte en 2025**

---

En 2025, la contribution du département aux comptes nationaux s'inscrit dans le contexte de la préparation du passage en nouvelle nomenclature NAF 2025 dans les sources d'entreprises, de la préparation de la nouvelle base des comptes 2025, de l'accompagnement des projets de ré-ingénierie d'Esane, et du passage de l'ESA<sup>9</sup> et de l'EAP<sup>10</sup> aux outils de la filière de collecte mutualisée.

La production par le département des enquêtes thématiques auprès des entreprises s'inscrit de même dans le contexte de mise en place de nouveaux outils de collecte et de gestion mutualisés. L'activité du département vise à la fois à mener des opérations nouvelles afin d'éclairer les thématiques attendues, à adapter l'organisation de la collecte à la trajectoire d'évolution des outils, et à mener des travaux méthodologiques visant à optimiser la qualité des données collectées, en articulant le niveau et les modalités d'interrogation (entreprise vs unité légale) de façon à pouvoir diffuser des données robustes au niveau de l'entreprise au sens économique, tout en limitant au maximum la charge pour les entreprises et pour les services de collecte.

S'agissant enfin des travaux d'études sur les entreprises, la diffusion s'appuie désormais sur un espace numérique thématique « entreprises » (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7667330>). La stratégie de valorisation a été orientée en 2025 par la construction d'un plan d'action visant à répondre aux recommandations du rapport de l'Inspection générale (IG) de l'Insee sur la valorisation des statistiques structurelles d'entreprises. Il en découle dès cette année des actions portant sur la stratégie éditoriale et de diffusion, l'organisation du travail en réseau et le développement des échanges avec les publics d'experts.

---

9 Enquête annuelle sectorielle

10 Enquête annuelle de production

## 1. Travaux en 2025

---

### 1.1. Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans Refonte importante d'enquêtes régulières

Toutes les enquêtes auprès des entreprises sont collectées par interrogation web.

#### Enquêtes auprès des entreprises ponctuelles ou peu fréquentes

L'enquête sur la situation des associations est une enquête complexe et atypique puisqu'elle n'est pas seulement menée auprès des unités classiquement enquêtées que sont les établissements/unités légales/entreprises profilées (EP) et s'appuie en particulier sur le répertoire national des associations (RNA). L'enquête de 2025 est en cours de collecte à l'automne, après obtention de l'avis d'opportunité, le passage au comité du label, et une pré-enquête menée à l'été auprès des mairies pour recueillir des informations sur l'activité des associations non employeuses. Elle actualise les résultats de l'enquête de 2018. **[ESM. 7]**

L'enquête sur la filière aéronautique et spatiale (FAS) a longtemps été une enquête régionale, et s'inscrit désormais dans le dispositif d'enquêtes filières nationales (à la suite de l'enquête sur la filière automobile, exploitée en 2025). Après passage au comité du label, l'enquête FAS 2025 est actuellement en collecte.

En 2025, le département a en outre préparé pour une collecte en 2026 les enquêtes suivantes :

- nouvelle enquête sur la filière médicament (en association avec la Drees), qui suivra les enquêtes de filière sur l'automobile et l'aéronautique et le spatial. Cette filière comporte des enjeux importants, tels que la souveraineté, la robustesse des chaînes d'activités, la pollution / le développement durable ; **[ESM. 6]**
- enquête sur les consommations d'énergie dans le tertiaire (ECET, en association avec le Sdes) permettant de compléter le dispositif EACEI<sup>11</sup> pour le service et le commerce (précédente édition en 2011) ; **[ESM. 1]**
- enquête sur la sous-traitance (ce sera le deuxième millésime après l'enquête de 2022 sur l'exercice 2021). **[ESM. 6]**

Des échanges avec des experts de ces sujets ont eu lieu en 2025 pour les questionnaires, et les tests REE<sup>12</sup> ont été menés. Des avis d'opportunité ont été obtenus lors de la réunion de la commission « Entreprises et stratégies de marché » du Cnis fin septembre 2025.

#### Évolution significative des enquêtes régulières auprès des entreprises

Lorsque la diffusion des enquêtes thématiques doit être faite en entreprises au sens économique (entreprises profilées, EP), l'unité de collecte peut cependant être l'unité légale (UL). Ainsi, lors de la collecte des enquêtes TIC<sup>13</sup> 2022, TIC 2023, TIC 2024, CIS<sup>14</sup> 2020 et CIS 2022, l'Insee interrogeait une seule unité légale qui devait répondre pour l'ensemble de l'EP échantillonnée. Ce protocole s'est avéré soulever des difficultés en termes de qualité de réponse et de coûts de

---

11 Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie

12 Répertoire des entreprises et des établissements

13 Technologies de l'information et de la communication

14 Capacité à innover et stratégie

collecte. Comme il n'est pas possible d'interroger l'ensemble des UL composant les EP de l'échantillon, une méthodologie alternative a été conçue et mise en œuvre pour choisir au mieux les UL à interroger, en ciblant les UL les plus concernées par les différentes thématiques de l'enquête (de façon analogue à ce qui est fait pour l'ESA). Le changement d'unité interrogée a concerné à ce stade TIC 2025 et CIS 2024. Les traitements aval sont également conçus pour aboutir à une réponse consolidée en EP, selon une méthodologie établie avec le Pise<sup>15</sup> et le département Méthodes statistiques (DMS).

Ces éléments ont été présentés au Comité du label en début d'année pour CIS 2024 et mis en œuvre pour la collecte du milieu de l'année 2025.

### **Enquête sur les Voyages professionnels et personnels (VPP) : fin du pilote et préparation de l'enquête pérenne avec un lancement de la collecte à l'automne**

L'enquête VPP, menée auprès des ménages sous forme d'un panel rotatif articulant collecte par téléphone et par internet, vise à fournir à Eurostat les résultats utiles au volet « demande » des statistiques sur le tourisme. L'enquête pilote visait à expérimenter une méthode de collecte conforme aux attendus du règlement européen et aux standards de la statistique publique. La collecte du pilote s'est achevée fin janvier 2025. Les données collectées ont permis d'affiner la préparation de l'enquête pérenne, en amont du passage au Comité du label. À la suite de celui-ci, le lancement de l'enquête pérenne VPP a eu lieu comme prévu en octobre 2025, et l'enquête est actuellement en collecte. Les travaux méthodologiques (traitements aval complexes) vont se poursuivre en 2026 voire au-delà en vue de la publication et de la transmission à Eurostat en juin 2027.

### **Évolution des enquêtes de fréquentation touristiques (EFHCT)**

La réduction de la taille des échantillons de campings et des hôtels est achevée, ainsi que l'organisation recentrée des sites de collecte. Le pôle Tourisme a mené les travaux méthodologiques nécessaires à la réduction de moitié de l'échantillon des hôtels franciliens et au renouvellement de l'échantillon hôtel pour 2025. L'allègement de la charge des hébergements sera poursuivi, en continuant de prioriser la collecte *via* les logiciels et les enseignes.

On a continué en 2025 à documenter les besoins et usages concernant l'EFHCT, étudier les modalités de transition vers un nouveau mode de dépôt/retrait des données avec les éditeurs de logiciel, préciser le calendrier et les modalités de bascule dans la filière unique, développer le taux de dématérialisation des hébergements interrogés dès lors qu'ils sont équipés des logiciels ouverts à la collecte en s'appuyant sur ce bilan et sur l'aide apportée par les différents acteurs (Atout France, ADN Tourisme, éditeurs de logiciels, etc.).

Le caractère obligatoire des enquêtes n'avait été validé que pour deux ans lors du dernier passage au Comité du label, en raison des évolutions fortes en cours dans la sphère tourisme (réduction des échantillons, organisation et amélioration des méthodes). Une note fournissant de premiers éléments quantifiés sur l'impact de ces évolutions sur la précision des statistiques à différents niveaux géographiques a été soumise au Comité du label en septembre.

### **Un sujet transverse clé, l'adaptation à la filière d'enquête**

En 2025, certaines enquêtes ont été collectées *via* Coltrane, tandis que d'autres ont utilisé le nouvel outil Platine. À partir de l'automne 2025, toutes les enquêtes thématiques sur les entreprises sont désormais collectées avec Platine. Cette bascule a été un élément très important de l'activité liée aux enquêtes en 2025, à la fois en termes d'organisation, de pilotage de la qualité

et d'image auprès des entreprises et qui donne lieu à de nombreux échanges (dates de disponibilité des fonctionnalités de gestion, gestion des contacts, contrôles post-collecte, macro-contrôles, etc.) à la fois avec la filière et avec les services de collecte.

## **1.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes** **Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant**

**Poursuite de l'amélioration du dispositif « Points de vente (PDV) »** qui permet de décrire l'équipement commercial (surface, chiffre d'affaires, effectifs) à partir du croisement de sources multiples (CFE<sup>16</sup>, fichiers Majic<sup>17</sup> et Tascom<sup>18</sup> de la DGFIP, Esane, Sirus, Sirene). Ce dispositif a été étendu aux services de proximité, couvrant ainsi de nouveaux types de surfaces telles que les ateliers. Cet élargissement a été utilisé en 2025 dans le cadre d'une étude nationale sur les pôles commerçants de centre-ville et de périphérie. Elle donnera lieu à de nouvelles exploitations en 2026. La source est particulièrement adaptée pour étudier les surfaces commerciales, les pôles commerciaux ou l'accessibilité des commerces et services de proximité.

Une étude de faisabilité a également été conduite en vue de la production d'une **mesure de la vacance commerciale** à partir des sources fiscales Majic, CFE et locaux hors CFE. L'étude conclut cependant que la qualité de ces sources ne permet pas à ce stade une utilisation pour mesurer la vacance commerciale.

Le département étudie à titre exploratoire la possibilité d'intégrer des sources externes à l'enquête de parc des hébergements touristiques, sur les caractéristiques des hébergements, et de sources alternatives sur le caractère actif des entreprises d'hébergement collectif. **[AVG. 9]**

**Exploitation de sources nouvelles pour estimer la fréquentation touristique des non-résidents** : le département a participé en 2025 au groupe de travail (GT) animé par la Banque de France qui produit le dispositif EVE (enquête auprès des visiteurs étrangers) pour estimer les arrivées de touristes étrangers **[AVG. 9]** à partir de nouvelles sources (CB, téléphonie mobile, plateformes).

Le pôle Tourisme participe enfin au groupe de travail d'Eurostat expérimentant l'exploitation des **données des grandes plateformes**. Une étude sur le sujet a été engagée en 2025, qui pourra être valorisée une fois passée la phase critique du lancement de l'enquête pérenne VPP.

---

16 Cotisation foncière des entreprises

17 Fichiers fonciers

18 Taxes sur les surfaces commerciales

### 1.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

#### **Adaptation des dispositifs à la révision de la nomenclature d'activités et suivi de la réingénierie d'Esane**

Les travaux relatifs à la bascule du répertoire Sirius<sup>19</sup> et au calendrier d'intégration dans les sources statistiques ont été menés. Ces travaux se poursuivent, notamment s'agissant des implications pour la base des comptes 2025.

#### **Préparation du changement de base 2025**

Le passage à la base 2025 des comptes nationaux s'annonce plus complexe que le changement de base 2020 du fait du changement de nomenclature d'activité. Les travaux préparatoires ont été lancés dès 2025, notamment s'agissant des niveaux de travail en produits et en branche (pour répondre à la demande européenne dans le cadre du nouveau SEC, notamment sur le numérique, l'environnement, la mondialisation) et plus largement des utilisateurs des comptes nationaux, et des outils informatiques. Les travaux collectifs ont été formellement lancés à la rentrée 2025 sous le pilotage du département des comptes nationaux, en lien étroit avec le DSS, et les SSM concernés par les comptes satellites. [ESM. 9]

#### **Compte Satellite du Tourisme**

Les échanges avec nos partenaires et utilisateurs ont montré les limites de l'utilisation d'un seul indicateur (poids du tourisme dans le PIB). Il a ainsi été proposé d'élargir les indicateurs caractérisant le tourisme et de travailler sur des comparaisons internationales, notamment avec les pays voisins. Ces travaux n'ont pas pu être intégrés au compte satellite du tourisme en 2025 faute de temps, dans le contexte de la mise en place de l'enquête VPP. Ils se poursuivront en 2026. Un travail sur l'empreinte carbone du tourisme, réalisé avec le Sdes, sera également publié début 2026.

#### **Kit de réalisation d'une étude sectorielle**

Afin de mutualiser les expertises sur les différentes sources mobilisables dans une étude sectorielle, un travail a été engagé au DSS pour produire un kit d'étude sectorielle qui mettra à disposition une série de programmes documentés. Ce travail sera poursuivi et enrichi en 2026, dans le cadre du plan d'action sur la valorisation des données annuelles d'entreprises coordonné par la DSE.

### 1.4. Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

### 1.5. Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le département a été moteur sur le projet pilote de **Transformation de l'Insee Références sur les entreprises en un espace thématique**, mené par le département de l'offre éditoriale (DOE) de l'Insee, visant à substituer à l'*Insee Références* annuel sur les entreprises un espace thématique centralisant l'ensemble de la production et des études de la sphère entreprises. La première version de cet espace a été ouverte aux internautes le 5 décembre 2024.

Une deuxième version a été élaborée en 2025 dans le but de mieux valoriser les statistiques structurelles d'entreprises, en améliorant la visibilité de cet espace « vitrine » au sein du site insee.fr et en complétant les contenus (données et publications). Cette nouvelle version devrait être mise en ligne en décembre 2025 et sera évaluée auprès des internautes.

---

19 Système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques

Ce travail s'inscrit dans le plan d'action de réponse aux recommandations du rapport de l'IG sur la valorisation des statistiques structurelles d'entreprises, qui a été élaboré au premier trimestre 2025, et dont les grandes lignes ont été présentées en Commission « Entreprises et marchés » du Cnis au printemps 2025. **[AVG. 11]**

## **2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2025**

---

Sans objet

### 3. Principales publications de l'année 2025

Publications en ligne au 18/11, excluant les publications programmées pour une publication en décembre

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Le taux d'imposition implicite des profits entre 2016 et 2022 est plus élevé pour les PME que pour les grandes entreprises	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/8630968">https://www.insee.fr/fr/statistiques/8630968</a>		
La réforme du taux statutaire de l'Impôt sur les Sociétés	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/8635773">https://www.insee.fr/fr/statistiques/8635773</a>		
Les technologies de l'information et de la communication dans les entreprises en 2024 Une entreprise sur dix déclare utiliser l'intelligence artificielle	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/8604126">https://www.insee.fr/fr/statistiques/8604126</a>	<b>AVG 2</b>	
Le revenu des pharmaciens redynamisé pendant les années de crise sanitaire	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/8341260">https://www.insee.fr/fr/statistiques/8341260</a>		
Début 2024, la fragilité bancaire des TPE et PME supérieure à son niveau d'avant-crise sanitaire	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/8316145">https://www.insee.fr/fr/statistiques/8316145</a>		
Les dépenses antipollution dans l'industrie en 2023 Les investissements pour réduire l'impact environnemental augmentent de plus de 10 % pour la deuxième année consécutive	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/8636794">https://www.insee.fr/fr/statistiques/8636794</a>	<b>AVG 1</b>	<b>ESM 1 ; ESM 3</b>
Le compte de l'agriculture depuis 1980 : recul de l'élevage, recours accru au capital et aux services agricoles	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/8591626">https://www.insee.fr/fr/statistiques/8591626</a>		
Consommation d'énergie dans l'industrie en 2023 La facture énergétique augmente de 5 % en 2023 après avoir doublé entre 2019 et 2022	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/8346684">https://www.insee.fr/fr/statistiques/8346684</a>	<b>AVG 1</b>	<b>ESM 1</b>
Les déchets dans les établissements de l'industrie et du tertiaire en 2022 79 % des déchets triés sont directement valorisés	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/8324486">https://www.insee.fr/fr/statistiques/8324486</a>	<b>AVG 1</b>	<b>ESM 1</b>

## **Avis de moyen terme des commissions du Cnis concernant principalement la DSS**

### **Commission Emploi, qualification et revenus du travail**

#### **Transition écologique, transformation numérique, emploi et formation**

##### **EQRT 7. Réponses de l'appareil de formation aux besoins du système productif**

Le Conseil considère qu'il est nécessaire d'éclairer la question des réponses de l'appareil de formation à l'évolution des besoins du marché du travail. Il salue d'une part les travaux prospectifs qui dressent un panorama des métiers à l'horizon 2030 et d'autre part ceux visant à adapter le référentiel des métiers et des compétences.

Le Conseil incite les producteurs de données à mettre en commun leurs sources pour évaluer si l'appareil de formation initiale et continue permet de répondre aux besoins du système productif.

#### **Secteurs en développement**

##### **EQRT 9. Observer l'économie sociale et solidaire**

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un domaine qui répond à des besoins que le marché peine à satisfaire dans le domaine du *Care*, des services à la personne, etc. Une étude prospective sur les métiers en 2030 indique que les métiers du *Care* sont et resteront en tension dans les années à venir.

Le Conseil considère qu'il est important de mieux cerner le périmètre statistique de l'ESS et de clarifier les critères d'appartenance.

Il recommande de répertorier les sources d'information sur le champ de l'ESS, qu'elles relèvent de la statistique publique ou qu'il s'agisse de sources privées. Il suggère aux différents acteurs de se coordonner en vue d'apporter une vision consolidée de l'emploi dans ce domaine.

### **Commission Entreprises et stratégies de marché**

Tous les avis de la Commission ESM (cf. fin de document) sauf les avis 2 et 5

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Insee – Direction des études et synthèses économiques

Département de la conjoncture

Division des enquêtes de conjoncture

### 0. Éléments de contexte en 2025

---

L'année 2025 a été marquée par une actualité conjoncturelle moins fournie que les années du début de la décennie, mais **empreinte d'incertitudes toujours élevées**. Sur le plan international, l'année a été marquée par l'entrée en vigueur progressive et chaotique des barrières douanières aux États-Unis, ainsi que par la persistance des tensions géopolitiques (Moyen-Orient, invasion de l'Ukraine). Sur le plan national, l'incertitude politique demeure élevée depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juillet 2024 et est de nouveau montée d'un cran avec la chute du Gouvernement Bayrou en septembre 2025.

Le rythme des analyses conjoncturelles a retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire, avec quatre *Notes de conjoncture* trimestrielles. Le besoin d'intervenir plus fréquemment *via* des formats courts (*Points de conjoncture*) intermédiaires ne s'est pas fait ressentir. Par ailleurs, le calendrier de rentrée a été modifié. En effet, l'analyse des retombées presse a montré une vraie attente la première quinzaine de septembre pour la publication d'une prévision, qui prenait la forme depuis quelques années d'un *Point de conjoncture*. Une *Note de conjoncture* complète était ensuite réalisée en octobre mais s'avérait plus difficile à valoriser alors qu'elle faisait l'objet d'un travail beaucoup plus approfondi (même si les retombées de la dernière ont été qualifiées « de qualité » par le bureau de presse). Les deux exercices ont donc été fusionnés cette année et une *Note de conjoncture* complète a été publiée le jeudi 11 septembre.

Cette fusion des exercices de septembre et octobre présente plusieurs avantages par rapport à la situation qui prévalait antérieurement : 1/ la prévision de début septembre, qui est la plus reprise, est mieux étayée car faisant l'objet d'un exercice complet (ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent) ; 2/ cela permet de libérer du temps entre la publication de la *Note* de rentrée et le début de l'exercice de prévision de la *Note* de décembre : dans la situation précédente, ce temps était très compressé, voire inexistant, ce qui pénalisait la rédaction d'éclairages fouillés pour la *Note* de décembre (dont l'exercice de prévision est par ailleurs structurellement lourd chaque année, avec l'ouverture d'un nouveau semestre de prévision et la prise en compte des mesures présentées dans le PLF<sup>20</sup>).

S'agissant des enquêtes de conjoncture, la refonte du système d'information poursuit son cours et attend sa pleine et complète intégration dans la filière prévue en 2026 après la bascule de la partie Platine gestion et contact en 2025, laquelle s'est avérée nettement plus coûteuse (en temps, énergie, sollicitations, tests, problèmes, maintenances palliatives...) qu'annoncée. L'année 2025 a été principalement marquée d'une part, par la refonte la chaîne de calcul des agrégats, jusqu'alors en SAS, dans la perspective de la sortie de ce logiciel à la fin de l'année 2025. La nouvelle chaîne offre plus de flexibilité, de lisibilité et de maîtrise à ses utilisateurs. D'autre part, des travaux préparatoires à l'intégration dans la filière d'enquête ont été menés. Les questionnaires internet à la cible ont ainsi été mis en place dans les nouveaux outils de la filière, après les avoir améliorés : évaluation de la pertinence des questions, harmonisation quand c'était possible, ajout de contrôles embarqués pour alléger la gestion post-collecte... L'un des questionnaires a été testé en *focus group* (avec l'aide de la DMCSI).

---

20 Projet de loi de finances

Un comité des utilisateurs des enquêtes de conjoncture s'est réuni le 20/06/2025. Les modifications envisagées de questionnaire ont été présentées et ont fait l'objet d'échanges et d'amélioration. Des échanges spécifiques ont lieu avec le ministère de la Transition écologique s'agissant du module spécifique transports de l'enquête de conjoncture dans les services et de la Fédération des Promoteurs de l'Immobilier s'agissant de l'enquête dans la promotion immobilière. Le questionnaire de cette enquête serait remanié pour mieux correspondre aux réalités du marché et aux besoins des utilisateurs et une convention est en cours de signature avec la Fédération : elle s'engagerait à relayer l'enquête auprès de ses adhérents.

Certains des questionnements spécifiques introduits en 2022 et modifié en 2023, dans ces enquêtes pour évaluer les conséquences de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique n'ont toujours pas pu être aménagés ni retirés en 2025.

Afin de limiter le lent déclin des taux de réponse, le nombre de mises en demeures au titre du contentieux, ont été augmentés. Une étude a montré un impact significatif sur les taux de réponse. Une mission de l'Inspection générale de l'Insee consacrée au taux de réponse des enquêtes de conjoncture a eu lieu en 2025 suggérant d'autres pistes.

Concernant des aspects plus méthodologiques, un travail a été réalisé en partenariat avec PSE (dans le cadre des travaux avec la chaire *PSE<sup>21</sup> - Nowcasting*) sur la refonte de l'indicateur de retournement et se poursuivra en 2026.

Enfin, l'Insee a candidaté en 2025 au renouvellement du marché européen du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture piloté par la Commission européenne (direction générale des affaires économiques et financières - DG ECFIN).

---

21 Paris School of Economics

## 1. Travaux en 2025

---

### 1.1. Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans Refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

### 1.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Refonte en cours du système d'information des enquêtes de conjoncture en lien avec la filière d'enquête

### 1.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Poursuite des travaux d'adaptation de la chaîne de production actuelle des enquêtes de conjoncture, notamment sur le passage en R des derniers codes SAS encore existant

Poursuite des travaux méthodologiques sur les indicateurs synthétiques issus des enquêtes (indicateur de retournement) en lien avec la chaire PSE

### 1.4. Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

### 1.5. Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La fréquence des publications d'analyse conjoncturelle a retrouvé les standards passés d'avant crise sanitaire. Quatre *Notes* sont ainsi publiées en 2025, contre sept *Notes et Points* de 2021 à 2023 (contre classiquement quatre par an, avant la crise sanitaire). cf. <https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=119> Du côté des *Informations Rapides (IR)*, 330 publications ont été produites en 2025.

À noter qu'au dernier trimestre de l'année, à la demande du Département de l'offre éditoriale (DOE) et de la Direction du Système d'information (DSI) les 200 graphiques dynamiques des IR passeront à la nouvelle bibliothèque « *HighCharts* ».

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2025

---

Sans objet

### 3. Principales publications de l'année 2025

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Notes et Points de conjoncture	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=119">https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=119</a>	AVG 1 (prévisions émissions GES) AVG 3 (éclairage de comparaisons internationales sur production industrielle) AVG 4 (éclairage sur épargne des retraités) AVG 5 (éclairage mobilisant les données micro de l'enquête Camme sur achat auto et épargne) AVG 6 (éclairage sur prix cacao/café) AVG 8 (impacts régionaux des droits de douane Trump) SYSFI 10 (éclairage données bancaires)	
Blog industrie de la défense	<a href="https://blog.insee.fr/l-industrie-de-defense-francaise-sous-tensions/">https://blog.insee.fr/l-industrie-de-defense-francaise-sous-tensions/</a>		

## **Avis de moyen terme des commissions du Cnis concernant principalement le service de la conjoncture**

### **Commission Entreprises et stratégies de marché**

#### **Organisation et stratégies des entreprises**

##### **ESM 4. Comprendre les déterminants de l'évolution de la productivité des entreprises**

Le conseil souligne la nécessité de mieux comprendre les causes de l'évolution de la productivité des entreprises françaises en écart avec ce qui est observé dans des pays comparables.

Le conseil recommande d'explorer notamment l'impact de la transformation numérique dans les entreprises sur les processus de production, les compétences requises (évolution des métiers), les formes d'organisation et les conditions de travail, et plus généralement sur l'attractivité du travail.

Il préconise de se pencher plus largement sur les critères permettant de mesurer la performance des entreprises dans ses différentes dimensions, et leur capacité de répondre aux crises.

### **Commission Système financier et financement de l'économie**

#### **Analyser la conjoncture**

##### **SYSFI 10. Faciliter l'utilisation de données alternatives pour améliorer les prévisions et diagnostics économiques**

La crise sanitaire de 2020 a confirmé, s'il en était besoin, l'utilité de la prévision à très court terme (*nowcasting*) pour aider les décideurs publics à s'adapter au mieux à la situation économique et sociale.

Le Conseil salue les investigations menées par la statistique publique pendant la crise sanitaire pour utiliser de nouvelles sources de données afin d'améliorer le diagnostic rapide de certaines grandeurs économiques.

Il encourage la consolidation des travaux menés sur l'utilisation des données à haute fréquence en complément des données d'enquêtes et des sources administratives. Il recommande que ces données soient systématiquement rapprochées des statistiques publiques et de leurs concepts et que des études de validation soient menées, pour celles qui présentent un potentiel plus pérenne.

Le conseil encourage par ailleurs le rapprochement entre producteurs, une meilleure articulation de leurs sources respectives et la poursuite des études croisées permettant d'enrichir les analyses macroéconomiques par des données individuelles. Il souhaite que ces études et leurs résultats, une fois consolidés, soient rendus publics et facilement accessibles. Il encourage une réflexion sur la façon dont ces données pourront être mises à disposition des chercheurs.

## **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

### **Direction générale des douanes et droits indirects**

### **Département des statistiques et études économiques du commerce extérieur (DSECE)**

#### **0. Éléments de contexte en 2025**

---

L'année 2025 a été fortement marquée par le contexte de tensions commerciales internationales liées à la hausse des droits de douane américains. Le DSECE s'est mobilisé pour fournir des résultats statistiques et des analyses sur les flux commerciaux de la France et de l'Union européenne avec les États-Unis. Dès les premières annonces faites par le président américain, le DSECE a produit des éléments pour répondre aux différentes demandes qui lui étaient adressées (Élysée, cabinets ministériels, presse...) puis a publié deux études, l'une sur les flux avec les États-Unis (en mai) et l'autre sur les entreprises exposées au marché américain (en juillet). Il a en outre mis en place un suivi régulier des flux et des opérateurs sous forme de focus dans ses bilans trimestriels (bilans sur les flux et bilans sur les exportateurs).

Il mène également des analyses visant à identifier les éventuelles redirections de flux vers la France et l'Europe provenant de pays fortement touchés par la hausse des droits de douane américains (Chine, Mexique, Canada) et suit les travaux de la *Task Force* de la Commission européenne sur ce sujet. Le DSECE a en particulier exploité la source de données H7 (déclaration simplifiée pour les importations de faible valeur) pour observer une éventuelle hausse des importations de « petits colis » originaires de Chine, et estimer le rendement potentiel d'une taxe de deux euros sur ces colis instaurée en France.

Un autre élément de contexte à prendre en compte en 2025 est la bascule effective de la plateforme de collecte des déclarations douanières vers une nouvelle plateforme (Delta Import / Export) qui a conduit le DSECE à adapter son système d'information pour pouvoir intégrer ces nouvelles données et à renforcer son expertise des données au mois le mois pour apporter les correctifs nécessaires en cas d'anomalies particulières dans les données.

Comme il l'avait prévu, le DSECE a poursuivi ses expertises de nouvelles sources de données pour améliorer la couverture des statistiques du commerce extérieur (déclarations H7, données fiscales issues du guichet unique européen pour les ventes à distance (OSS)), enrichir ses analyses (exploitation du répertoire européen des groupes pour analyser les flux intra-groupes) ou encore pour réduire la charge statistique des enquêtes (micro-données miroir des autres États-membres). Ainsi notamment, un point d'étape sur les potentialités offertes par ces micro-données miroir a été présenté au Cnis en mars 2025, et les travaux se poursuivent pour étudier la faisabilité de leur prise en compte partielle en production.

D'autres travaux réalisés en 2025 étaient inscrits dans la continuité des projets pluriannuels engagés les années précédentes. En particulier, dans le cadre de la réingénierie de l'ensemble de la chaîne de production et de diffusion des statistiques du commerce extérieur, le DSECE a poursuivi l'élaboration des spécifications générales des nouveaux processus.

## 1. Travaux en 2025

---

### 1.1. Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans Refonte importante d'enquêtes régulières

#### Enquête mensuelle sur les échanges de biens Intra-Union européenne (EMEBI)

En 2024, après passage au Cris et au comité du Label de la statistique publique, l'avis d'opportunité et le label d'intérêt général avec caractère obligatoire ont été renouvelés pour cinq ans (2025-2029). La mise en œuvre de l'EMEBI s'est déroulée en 2025 conformément au dossier présenté au Comité du Label. Les données miroir des États-membres ont pour la première fois été utilisées pour améliorer l'échantillonnage de l'enquête. Environ 40 000 entreprises ont été enquêtées. Le taux de réponse des entreprises est très satisfaisant.

Des actions de communication sont organisées régulièrement auprès des entreprises afin d'améliorer la qualité des données collectées. Ainsi, comme les deux années précédentes, un webinaire a été organisé en novembre 2025 avec plusieurs centaines d'entreprises participant à l'enquête afin de présenter un bilan de la collecte de l'année écoulée, d'annoncer le lancement de l'enquête pour l'année 2026 et de leur permettre de poser des questions. Une notice et un dossier d'informations concernant l'EMEBI sont également mis à disposition sur le site internet de la douane. En complément de ces dispositifs, des vidéos tutorielles courtes, dites « Vit'Vu » ont été élaborées et sont proposées depuis 2025 sur le site de la douane. Chaque vidéo aborde en une à deux minutes un point particulier pouvant intéresser les entreprises interrogées à l'enquête.

### 1.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

#### Adaptation du système d'information du DSECE pour prendre en compte la nouvelle collecte de données administratives douanières (Delta I/E) [AVG 9]

Le système de collecte des données douanières utilisées par le DSECE pour produire les statistiques sur les importations et les exportations extra-Union européenne (le document administratif unique) fait l'objet d'une refonte de grande ampleur (projet de plateforme Delta Import / Export). La bascule vers la nouvelle plateforme douanière a débuté à partir d'avril 2025 pour les importations et de novembre 2025 pour les exportations.

Le DSECE a adapté son système d'information aux évolutions de contenu et de format des données avec l'aide de la sous-direction métier de la DGDDI<sup>22</sup> chargée du suivi du dédouanement et de la sous-direction informatique. Il est particulièrement vigilant dans l'expertise des données collectées dans ce nouveau système, que les opérateurs du commerce extérieur doivent s'approprier. Le DSECE a aussi saisi cette opportunité pour récupérer quelques nouvelles données qui n'étaient pas présentes dans son système d'information (par exemple l'identifiant du vendeur dans le cas des importations).

#### Intégration de nouvelles données fiscales relatives aux ventes à distance intra-UE et extra-UE de biens [AVG 9]

Suite à la mise en place du guichet unique de TVA (OSS pour « *One-Stop-Shop* », IOSS pour « *Import One-Stop-Shop* ») au niveau de l'Union européenne pour les ventes à distance intra-UE et extra-UE de biens depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, les entreprises utilisant ce dispositif ne sont plus tenues de s'immatriculer à la TVA dans l'État-membre de consommation du bien. Elles sont de ce fait dispensées de réponse pour le flux d'introduction dans l'enquête mensuelle sur les échanges de biens

---

22 Direction générale des Douanes et Droits indirects

intra-UE (EMEBI). Il s'agit donc de réintégrer dans les statistiques du commerce extérieur les flux réalisés par ces opérateurs.

Le DSECE reçoit de la DGFIP<sup>23</sup> les données OSS concernant les introductions de biens en France à un rythme trimestriel depuis décembre 2024. Les analyses sont en cours sur les données transmises à des fins d'exploitation statistique. Les données OSS ne comportent que très peu d'informations sur les échanges réalisés. En particulier, cette source ne contient pas d'informations sur la nature des biens échangés, ou le pays d'origine de la marchandise. Les données sont par ailleurs trimestrielles.

Plusieurs traitements devront donc être effectués avant toute intégration dans les productions mensuelles, notamment la désagrégation en séries mensuelles et une ventilation selon les variables d'intérêt non présentes dans OSS à partir de sources exogènes. Par ailleurs l'activité de vente à distance implique dans certains cas des groupes multinationaux immatriculés à la TVA dans plusieurs pays. Afin d'éviter des doubles-comptes, il convient de s'assurer que les flux présents dans les données OSS ne sont pas déclarés dans l'enquête EMEBI par une filiale française. Ces flux sont également partiellement captés par les micro-données miroir des États-membres. Il s'agira de s'assurer de n'intégrer que la part relative aux flux totalement hors champ des autres sources de données à notre disposition. À noter que comme pour les données H7, il n'existe pas de guide d'Eurostat pour l'exploitation de ces données.

Par ailleurs, le DSECE a pris contact de nouveau avec la DGFIP en 2025 afin de recevoir également les données OSS concernant les livraisons intra-UE de biens, ainsi que les données IOSS concernant les importations de biens originaires de pays hors Union européenne à destination de personnes non assujetties à la TVA dans l'UE. Le règlement européen relatif aux statistiques européennes d'entreprises prévoit un accès à ces données fiscales à des fins d'amélioration de la qualité des données statistiques du commerce extérieur, par confrontation de sources (notamment avec les données douanières sur les flux inférieurs à 150 euros (déclaration H7)).

#### Suivi du projet de facturation électronique [AVG 9]

Le DSECE a participé en 2025 au groupe de travail Eurostat sur le projet VIDA (« TVA à l'ère numérique ») qui vise à moderniser le système de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au sein de l'Union européenne. L'objet de ce groupe de travail est d'analyser le contenu de la réforme, d'évaluer son impact sur les statistiques du commerce extérieur et notamment d'identifier si les données collectées via la facturation électronique pourraient répondre au besoin de données statistiques concernant les échanges de biens intra-UE.

Par ailleurs, le DSECE a convenu avec la DGFIP de faire un point tous les six mois sur l'avancée du projet de facturation électronique en France dont la mise en œuvre devrait débuter en septembre 2026.

#### Suivi du projet de réforme de l'Union douanière et de mise en place d'un futur hub de données européen (AVG9)

Dans le cadre du projet de réforme de l'Union douanière, un hub de données européen sera créé, et remplacera les collectes nationales des déclarations de douanes. Les discussions concernant le projet de texte du futur code de l'Union douanière (CDU) se sont poursuivies en 2025 en vue de l'adoption définitive du texte législatif. Suite à l'action du DSECE, de ses homologues européens et de l'Insee, le projet de texte prévoit désormais un accès aux données douanières pour les autorités statistiques nationales à des fins de production des statistiques du commerce extérieur (ce qui n'était pas le cas dans la version initiale).

Exploitation des micro-données des autres États-membres, dans le cadre du projet MDE-CDE (micro-data échange, customs data exchange) prévu par le règlement européen sur les statistiques d'entreprises (EBS) [AVG 3]

*- Analyse des données miroir sur les flux intra-Union européenne (MDE) :*

Le DSECE a poursuivi en 2025 ses travaux d'analyse des micro-données relatives aux exportations vers la France transmises par les autres États-membres, ainsi que leur confrontation avec les données françaises « miroir » sur les importations.

Ces travaux poursuivent plusieurs objectifs :

- expertiser les asymétries éventuelles entre les données MDE et celles issues de l'enquête EMEBI, afin d'en comprendre les causes et, le cas échéant, de les corriger ;
- exploiter les données miroir en substitution partielle de la collecte nationale, dans la perspective d'une réduction de la charge d'enquête pesant sur les entreprises françaises ;
- améliorer la qualité statistique des résultats produits, notamment en affinant les estimations sur le champ non couvert par l'enquête nationale (la population dite « sous le seuil »).

Eurostat assure le pilotage des échanges de micro-données et organise régulièrement des ateliers consacrés à leur utilisation pour les statistiques du commerce extérieur. L'exploitation des données MDE à des fins de réduction de la charge d'enquête est désormais un axe central des travaux européens. Plusieurs États-membres ont d'ailleurs déjà relevé les seuils déclaratifs de leurs enquêtes nationales pour les flux d'importation intra-UE. Le DSECE envisage à son tour de rehausser le seuil déclaratif de l'enquête nationale en 2027, des travaux préparatoires étant prévus à cet effet dès 2026. Parallèlement, Eurostat renforce progressivement les contrôles de qualité appliqués aux fichiers échangés entre États-membres. Au-delà des vérifications structurelles et des contrôles de validité élémentaires (comme la conformité des codes pays), de nouvelles vérifications plus poussées se mettront progressivement en place : la réduction du nombre d'identifiants TVA des clients étrangers invalides, la détection de valeurs aberrantes, l'analyse de la vraisemblance des valeurs à partir de ratios, ou encore des contrôles de cohérence d'un enregistrement par rapport au libellé associé au code de la nomenclature NC8 déclaré.

Les États-membres sont amenés à interroger leurs homologues au sujet d'incohérences repérées dans les données. La charge de travail liée à cette activité de réponse aux demandes a continué à s'accroître en 2025 et elle a vocation à augmenter encore au vu du développement des expertises par les autres États-membres et de l'objectif de plusieurs d'entre eux de réduire la charge de leurs enquêtes nationales. L'Estonie qui a complètement arrêté en 2025 de collecter les flux d'importation intra-UE est particulièrement active dans ce domaine.

*- Correction des flux de quasi-export dans les échanges de biens intra-communautaires (données CDE)*

Le quasi-export concerne des biens qui sont exportés depuis un État-membre A (exportateur réel) vers un pays tiers C (pays de destination de la marchandise) *via* un autre État-membre B (État-membre de dédouanement de la marchandise).

Les traitements à mettre en place visent à « gommer » dans les statistiques européennes les flux intermédiaires intracommunautaires pour ne faire apparaître dans les statistiques que les flux depuis les pays réels d'exportation vers les pays tiers, donc dans l'exemple ci-dessus, à comptabiliser ce type de flux comme étant un flux de l'État-membre A à destination du pays tiers C.

La mise en œuvre de cette nouvelle règle de comptabilisation s'est déroulée en plusieurs phases. Le retraitement du quasi-export a été intégré à partir de janvier 2024 dans les productions pour Eurostat, dans le cas des flux où la France est le pays intermédiaire (B). Concernant le retraitement des flux de quasi-export où la France est le pays d'exportation réel et effectue une première expédition vers un autre État-membre avant l'exportation vers un pays tiers, il s'appuie sur l'utilisation des données reçues des autres États-membres concernés, dans le cadre de l'échange de données mis en place

par Eurostat. Celles-ci devant être conservées dans un environnement informatique vérifiant des normes strictes de sécurité établies par Eurostat (*ESS Security*), leur intégration en production a nécessité des mesures particulières en 2025.

### Intégration des nouvelles déclarations sur le champ des envois de faible valeur (H7) [AVG 9]

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, une évolution réglementaire (suppression de la franchise fiscale pour les envois de faible valeur) conduit à l'obligation de déclaration de tous les envois en provenance de pays tiers vers l'union européenne quelle que soit leur valeur.

En dessous d'un seuil de 150 euros, les opérateurs peuvent utiliser une déclaration simplifiée (H7). Le DSECE a effectué des démarches pour accéder à ces données en vue de leur analyse, avant d'envisager de les intégrer dans ses statistiques d'importations. Le DSECE a commencé en 2025 ses expertises dans un environnement de la DGDDI dédié aux traitements de données massives (en 2024, près de 200 millions de déclarations H7 totalisant presque 800 millions d'articles ont été déposées). Il devrait publier en 2025 les résultats statistiques de cette toute première exploitation. Il a par ailleurs été sollicité au sein de la DGDDI pour exploiter cette source afin de produire un chiffrage (*ex ante*) du rendement d'une taxe de 2 € par petit colis suivant différentes hypothèses de comportement d'évolution des volumes importés en réaction à cette taxe.

Le DSECE a pris contact avec la DGFIP en 2025 afin de recevoir les données IOSS concernant les importations de biens d'une valeur inférieure ou égale à 150 euros à destination de personnes non assujetties dans l'UE. Ces données seront confrontées aux déclarations H7 en vue de consolider le montant des flux. Pour rendre opérationnelle l'intégration des données H7 dans les productions statistiques mensuelles, une architecture de données calibrée pour les finalités statistiques devra être mise en place.

Eurostat a esquissé des lignes directrices sur le mode de prise en compte de ces données qui feront l'objet de discussion au cours de l'année 2026, voire au-delà. Quelques États-membres intègrent déjà dans les statistiques transmises à Eurostat les données H7 mais la méthodologie de comptabilisation des flux n'est pas totalement arrêtée. En particulier, dans certains cas, les flux à destination d'un État-membre passent préalablement par un autre État-membre où ils sont dédouanés avec une déclaration H7 (quasi-import). Si une recommandation est établie par Eurostat pour intégrer ces flux dans les importations du pays de destination finale, les déclarations concernant ces transactions devront pouvoir être échangées entre États-membres (comme les données CDE sur le quasi-export), et ces flux devront être supprimés des importations du pays intermédiaire.

## **1.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés**

### Suivi conjoncturel des flux commerciaux avec les États-Unis

Dans le contexte de tensions commerciales liées à la hausse des droits de douane instaurée en 2025 par l'administration américaine, le DSECE s'est mobilisé pour produire des résultats statistiques et des analyses sur le commerce extérieur de la France et de l'Union européenne avec les États-Unis. Il a contribué à la réponse aux nombreuses demandes émanant des cabinets ministériels, et il a publié deux études : l'une sur les flux d'importations et d'exportations et l'évaluation des taux de droits de douane moyens pour la France et pour les États-membres de l'Union européenne (étude présentée au bureau du Cnis en juin 2025) ; l'autre sur les entreprises réalisant du commerce avec les États-Unis, présentant des résultats sur le degré d'exposition de ces entreprises au marché américain et sur le niveau de leurs marges commerciales.

Par ailleurs, le DSECE a instauré un suivi conjoncturel des flux avec les États-Unis et des potentielles redirections de flux vers la France ou l'UE en provenance de pays particulièrement touchés par les droits de douane américains et qui cherchent de nouveaux débouchés. Ce suivi prend la forme de focus dans les bilans trimestriels qu'il publie, tant les bilans sur les flux que les bilans sur les

opérateurs. Cette approche a été répliquée pour suivre l'évolution des exportations sur d'autres marchés. À la demande des directions métiers, le cas de l'Algérie a été examiné et ces travaux feront l'objet d'une publication.

#### Utilisation du répertoire européen des groupes (EGR) pour identifier les flux intra-groupes européens des entreprises implantées en France [AVG 3]

Le développement des échanges internationaux de biens entre les filiales d'un même groupe localisées dans des pays différents est une composante fondamentale de la mondialisation de l'économie.

Une première exploration des données du répertoire européen des groupes (EGR : *European Group Register*) a été réalisée par un stagiaire de l'Ensaë au cours de l'été 2024 en vue d'identifier et de mesurer les flux de commerce extérieur intra-UE qui sont réalisés au sein d'un même groupe européen. Après poursuite des analyses par le DSECE, une estimation de la part des échanges intra-groupes dans les exportations intra-UE a fait l'objet d'une première publication sous la forme d'un focus intégré au bilan annuel 2024 sur les opérateurs publié en avril 2025. Ces analyses ont vocation à être réitérées et enrichies en 2026.

#### **1.4. Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

Sans objet

#### **1.5. Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

##### Mise en place d'un nouvel environnement de réception des micro-données des autres États-membres (MDE-CDE)

En 2025 le DSECE a spécifié et recetté le nouvel environnement sécurisé de réception, de contrôle, d'archivage, et d'agrégation des micro-données transmises par les autres États-membres. Celles-ci ayant vocation à être intégrées à la production des chiffres du commerce extérieur (*a priori* en 2027), cette plateforme met l'accent sur les dispositifs de supervision des différentes fonctions de la plateforme et sur la capacité de rejouer l'intégration de fichiers de données en cas d'échec.

Par ailleurs, le DSECE a participé, *via* plusieurs groupes de travail organisés par Eurostat, à l'élaboration de la démarche de certification de sécurité de ce type d'environnements au niveau européen. Plusieurs de ses propositions ont été retenues.

##### Réingénierie de la chaîne statistique du commerce extérieur [AVG 11]

Le DSECE a poursuivi en 2025 ses travaux de spécifications des nouveaux processus (spécifications fonctionnelles générales). Il a notamment finalisé les spécifications du processus de production conjoncturelle, et a entamé l'analyse des besoins concernant la refonte de son site Web de diffusion ([Le Kiosque](#)). Il a notamment réalisé une analyse de son offre actuelle et des offres d'information existantes comparables, étudié les demandes des utilisateurs à l'aide notamment d'outils de suivi SEO (*Search Engine Optimization*) et défini les besoins à couvrir en utilisant des « personas » représentatifs des différents publics.

##### Réflexions sur les produits de diffusion [AVG 11]

Le chiffre du commerce extérieur fait l'objet d'une publication mensuelle (quatre pages). Une réflexion a été initiée sur le choix du principal indicateur et sa valorisation. Depuis plusieurs années, une moyenne centrée du solde commercial est décrite. Cet indicateur réduit les possibilités d'analyse des évolutions conjoncturelles de court terme et peut certains mois être sujet à de fortes révisions. Une première maquette rénovée de la publication a été réalisée. Elle est encore en perfectionnement et devrait être concrétisée en 2026.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2025

---

Sans objet

## 3. Principales publications de l'année 2025

---

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Commerce extérieur de vélos : un exemple de mesure <i>antidumping</i>	<a href="https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/etudes/tableaux/ee_99.pdf">https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/etudes/tableaux/ee_99.pdf</a>	<b>AVG 3</b>	
Échanges commerciaux de la France avec les États-Unis, droits de douane et spécificités françaises par rapport à l'Union européenne	<a href="https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/etudes/tableaux/ee_100.pdf">https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/etudes/tableaux/ee_100.pdf</a>	<b>AVG 3</b>	<b>ESM 6</b>
Les entreprises et le marché américain : 2 000 entreprises exposées à plus de 10 % de leur chiffre d'affaires	<a href="https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/etudes/tableaux/ee_101.pdf">https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/etudes/tableaux/ee_101.pdf</a>	<b>AVG 3</b>	
Les exportations de vins et spiritueux : points forts à l'exportation mais très exposés aux États-Unis et à la Chine	<a href="https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/etudes/tableaux/ee_102.pdf">https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/etudes/tableaux/ee_102.pdf</a>	<b>AVG 3</b>	

## **Avis moyen terme des commissions du Cnis concernant principalement le DSECE**

### **Commission Entreprises et stratégies de marché**

#### **Chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises**

##### **ESM 6. Stratégies de production des entreprises et vulnérabilité des approvisionnements**

Le Conseil considère qu'il est nécessaire de progresser dans la connaissance des stratégies de production des entreprises (industrie, services, IAA), la vulnérabilité de leurs approvisionnements et leurs impacts sur l'autonomie stratégique du pays (industrie pharmaceutique ou souveraineté alimentaire, par exemple).

À cette fin, le conseil invite à mobiliser les sources de données existantes (enquête sur les chaînes de valeurs mondiales, notamment) et à expérimenter l'utilisation de nouvelles sources (facturation électronique entre entreprises, par exemple).

Il préconise d'améliorer la connaissance des circuits d'approvisionnement en matières premières et agricoles et en produits finis et contribuer à la mise en place d'une cartographie des dépendances en intrants industriels de la France.

## 0. Éléments de contexte pour 2025

---

Avec le vote de la loi d'orientation sur la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture en mars 2025, le service a été fortement mobilisé sur cette problématique de la souveraineté alimentaire, pour fournir données, analyses, et perspectives permettant de documenter la situation et d'éclairer les orientations de politiques publiques. Il a été également sollicité pour préparer les conférences de souveraineté alimentaire prévues par la loi et qui doivent être lancées en décembre.

Dans le contexte du début des discussions au niveau européen sur la future politique agricole commune (PAC) post-2028, le service a publié des éléments d'évaluation des effets du passage à la nouvelle PAC en 2023, sur l'évolution du nombre d'exploitations à partir des résultats de l'enquête sur les exploitations agricoles de 2023, et sur l'évolution des aides perçues par les exploitations agricoles, en documentant les évolutions individuelles et les transferts entre les différentes catégories de productions ou de territoires.

Au-delà des enquêtes régulières, l'année 2025 a été consacrée aux réflexions de cadrage et à la préparation de la future enquête multi-filières sur les usages des produits phytosanitaires prévue fin 2026, dans le contexte d'une demande renforcée, en périmètre et en fréquence, de statistiques sur ces produits prévue par le nouveau règlement SAIO.

Avec également l'entrée en vigueur du règlement d'application du nouveau Réseau d'Information sur la Durabilité des Exploitations Agricoles (RIDEA), qui prévoit un élargissement considérable des informations collectées, pour inclure désormais des thématiques environnementales et sociales, et non plus uniquement technico-économique, le service a engagé un très important travail de réflexion et de préparation du futur nouveau dispositif. Il s'agit d'un projet de grande ampleur (nombre important de variables et de thèmes, refonte des outils et des modes de collecte), à mener à bien dans des délais contraints. Un chef de projet dédié est arrivé en mars 2025 pour renforcer l'équipe RICA.

## 1. Travaux en 2025

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### Enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) [ESM 2]

Après la transmission des données à Eurostat fin 2024, l'année 2025 a été l'occasion de valoriser les résultats de l'enquête « Structure 2023 ». Les premiers résultats nationaux ont été mis en ligne en juin sur Agreste, avec la publication d'un *Primeur*, d'un *Chiffres et Données* présentant également des résultats régionaux, et d'une infographie. Les données ont ensuite été mises à disposition des chercheurs via le CASD. C'est la première fois que le SSP publie un *Chiffres et Données* dédié à l'ESEA, offrant une restitution détaillée sur l'ensemble des nombreux volets de cette enquête structurelle. Afin d'en faciliter le bon usage, les tableaux diffusés mentionnent la précision de chacune des statistiques.

Après ces premières exploitations d'ESEA23, qui vont se poursuivre, la préparation de l'édition ESEA26 a débuté. La première étape a consisté à stabiliser une version du questionnaire : une proposition a été adressée à l'été aux utilisateurs, centrée sur les exigences européennes, puis enrichie de questions nationales. Pour réduire la charge d'interrogation, le SSP a prévu de mobiliser les données du CVI (Casier Viticole Informatisé) afin de renseigner automatiquement les variables attendues par l'UE sur les exploitations viticoles. La collecte d'ESEA26 démarrera en octobre 2026. À cette occasion, le SSP expérimentera un module sur la méthanisation, qui pourrait concerner environ 700 méthaniseurs et 2 000 exploitants les alimentant. Ce module permettra de tester aussi une meilleure description des liens entre exploitations, fonctionnels ou capitalistique.

#### Enquête sur les pratiques culturales (PK) [ESM 2]

La collecte de l'enquête PK AV24 (arboriculture-viticulture) s'est achevée fin mars 2025, conformément au calendrier prévisionnel. L'exploitation du volet sur les usages de produits phytopharmaceutiques, demandée par l'Union européenne, s'est poursuivie jusqu'à l'automne afin de permettre le rapportage à Eurostat en fin d'année. Ces statistiques couvrent les campagnes agricoles 2020-2024.

En parallèle, la préparation de la prochaine enquête PK GC25 (grandes cultures) s'est poursuivie, puis accélérée. L'échantillon a été tiré à l'été 2025 à partir des déclarations de la PAC 2025. L'ensemble du dispositif de collecte a été finalisé à la mi-décembre 2025 pour un début de collecte effectif au 2 janvier 2026. Cette enquête servira notamment à alimenter une partie du rapportage sur la directive Nitrates demandé par l'Union européenne.

Sur le plan de la diffusion, un *Chiffres et Données* consacré aux résultats de l'enquête PK Légumes 2022 a été publié sur Agreste. Par ailleurs, le SSP a actualisé la datavisualisation VizAgreste portant sur les usages de produits phytopharmaceutiques à partir des résultats de cette enquête.

## Enquête Phyto26

En 2025, le SSP a préparé l'enquête Phyto26, qui permettra de se conformer aux nouvelles exigences du volet usages de produits phytopharmaceutiques du règlement européen SAIO (*Statistical Agricultural Input and Output*), avec principalement la réalisation d'un appel d'offres pour retenir le prestataire chargé de la collecte qui sera externalisée. Il est prévu une collecte hybride, combinant la saisie en ligne et, pour les exploitants équipés d'un logiciel de gestion parcellaire, une transmission automatisée *via* le dispositif Prophyl (*cf. infra*).

La collecte de Phyto26 débutera en octobre 2026 et se poursuivra jusqu'en février 2027. À compter de la campagne agricole 2028 (collecte 2029), l'enquête deviendra annuelle, conformément aux exigences du règlement SAIO.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

#### Pratiques culturelles et données privées des logiciels de gestion des parcelles [ESM 1 , AVG 1, AVG 2]

En 2025, le SSP a poursuivi l'exploitation des enseignements tirés de l'expérimentation menée en 2024 sur la récupération des données de traitements phytosanitaires à partir des logiciels de gestion parcellaire. Les premiers travaux d'exploitation des données autorisées ont ainsi été utilisés pour préparer la réalisation de l'enquête Phyto26, dont la collecte s'appuiera sur le dispositif Prophyl.

Le rapport final du groupe de travail (GT) Cnis sur Prophyl, présenté en juin 2025 et mis en ligne début octobre 2025, a dressé un bilan complet de cette expérimentation, confirmant la faisabilité de produire des statistiques sur les usages de pesticides à partir des logiciels de gestion parcellaire. Un nouveau GT a été mandaté afin d'accompagner et sécuriser la mise en œuvre de l'enquête Phyto26.

Au-delà des usages phytopharmaceutiques, Prophyl a également alimenté les travaux d'un projet européen sur l'exploitation statistique des données issues des logiciels de gestion parcellaire. Le SSP a par ailleurs publié un article dans le numéro de décembre du *Courrier des Statistiques*, valorisant cette démarche innovante auprès de la communauté statistique et montrant la transformation de la collecte de données agricoles.

## Aquaculture

L'enquête annuelle sur l'aquaculture s'est déroulée comme chaque année à partir d'avril. La mise en ligne des résultats est prévue début 2026, le changement du responsable de l'enquête ayant conduit à revoir l'intégralité de la chaîne de traitement post-collecte, assurée par Ipsos-BVA, prestataire chargé de cette enquête annuelle.

En parallèle, le SSP a poursuivi les travaux de mise en place du portail Aquapreneur, copiloté avec la DGAMPA<sup>24</sup> dans une approche « start-up ». Ce projet visait à créer un guichet unique numérique pour les exploitations aquacoles maritimes, afin notamment d'alléger la charge d'interrogation des exploitations.

Cependant, malgré la dynamique enclenchée et l'accueil plutôt favorable des professionnels, il a été arrêté en fin d'année. L'hypothèse de départ était que les aquaculteurs rempliraient leur déclaration si le portail leur apportait une réelle valeur ajoutée. Après plusieurs explorations, aucune fonctionnalité proposée aux aquaculteurs ne s'est révélée totalement satisfaisante sur ce point, laissant craindre des taux d'utilisation du portail très faibles. Des réflexions sont en cours avec la DGAMPA afin de réexploiter les enseignements tirés de cette expérimentation pour rationaliser malgré tout les charges déclaratives des aquaculteurs.

---

24 Direction générale des Affaires maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture

## Mobilisation de données satellitaires pour l'agriculture

Les travaux d'estimation de rendements des grandes cultures mené en partenariat avec le Cnes montraient des résultats *a priori* remarquablement cohérents avec la statistique annuelle agricole et les résultats de l'enquête Terres labourables. Lors de la reprise en main des travaux, le SSP a constaté des erreurs dans la constitution des données d'entraînement. Leur correction conduit à amoindrir la performance du modèle d'estimation, qui reste néanmoins intéressante pour une extrapolation des données d'enquête à l'ensemble des parcelles. L'élaboration de produit de diffusion (cartes lissées des rendements et données détaillées à la parcelle) a donc été décalée, et est désormais prévue pour 2026. L'usage en analyse conjoncturelle reste à vérifier, et représente un défi plus important pour établir ces estimations dans des délais courts de quelques semaines.

## Enquête sur les livraisons d'engrais

Le label d'intérêt général et de qualité statistique de cette enquête annuelle a été renouvelé. Il a été l'occasion de présenter un investissement méthodologique conséquent sur le traitement de la non-réponse dans la diffusion des données agrégées mensuelles et annuelles (en campagne) consolidées. Les travaux méthodologiques se poursuivront également en 2026, notamment sur la constitution de l'univers.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

#### Indice de production industrielle (IPI)

Après des tests initiaux réalisés en 2024, le SSP a poursuivi en 2025 l'intégration des données individuelles de l'enquête mensuelle de production (EMP) dans la chaîne de traitement de l'IPI. Depuis juillet 2025, ces données sont directement intégrées dans l'outil Origami, ce qui permet un traitement détaillé en entrée de la chaîne, plutôt que sous forme agrégée (Ocapi).

Parallèlement, les travaux d'ajustement des nomenclatures de produits suivis dans l'EMP et leur intégration dans les outils Insee se sont poursuivis tout au long de l'année. Ces ajustements, liés au projet Estanp<sup>25</sup> de refonte du dispositif des enquêtes de production et sa déclinaison pour le sujet « nomenclatures » sous la forme d'une nouvelle application (Estanpille) de gestion des nomenclatures – auquel le SSP contribue pour les productions commercialisées des IAA<sup>26</sup> - seront opérationnels pour la prochaine campagne EMP. Ces travaux se poursuivront en 2026.

Dans le cadre d'expérimentations par l'Insee de la diffusion de l'IPI à J + 30 jours (au lieu de J + 35 actuellement), des tests de collecte ont été conduits pour vérifier que le taux de saisie atteignait plus de 80 % à J+25 jours. Étant donné que l'IPI est également alimenté par d'autres enquêtes mensuelles du SSP, notamment l'EML, les enquêtes abattages et les enquêtes sur la production d'aliments composés pour animaux de ferme, des tests similaires ont été réalisés sur ces sources afin de s'assurer de la qualité et de la complétude des données. Ces tests pourraient se poursuivre en 2026, en fonction du calendrier fixé par l'Insee.

#### Passage du RICA au RIDEA

La transformation du réseau d'information comptable agricole (RICA) en un réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles (RIDEA) s'inscrit dans le cadre de la stratégie européenne « de la ferme à l'assiette », déclinaison du Pacte Vert pour une alimentation durable. Cette transformation est inscrite dans le règlement (UE) 2023/2674 du Parlement européen et du Conseil du 22 novembre 2023. Elle implique de collecter, en plus des données économiques habituelles sur un échantillon d'exploitations agricoles, des données sur les pratiques agricoles (rotation des cultures, travail et

---

25 Élaboration des statistiques annuelles de production

26 Industries agricoles et alimentaires

couverture des sols, biodiversité, certifications environnementales, etc.) et les aspects sociaux (conditions de travail, genre, rémunération des personnes employées, etc.) pour ces mêmes exploitations. Elle vise ainsi à estimer non plus seulement la performance économique des exploitations, mais aussi leur performance environnementale et sociale, et donc leur durabilité en mettant en regard ces différentes dimensions. Des données administratives concernant la PAC seront par ailleurs appariées avec les données du RIDEA (soit au niveau national, soit au niveau européen, au choix de l'État-membre). Les variables sont détaillées dans le règlement d'exécution (UE) 2024/2746 de la Commission européenne du 25 octobre 2024. Les ajouts de variables s'étaleront sur les exercices comptables 2025 à 2028 pour la France. Il s'agit d'un projet de grande ampleur (grand nombre de variables et de thèmes, refonte des outils impliqués par cet enrichissement), à mener à bien dans des délais contraints. Un chef de projet dédié au projet est arrivé en mars 2025, ce qui a permis d'approfondir les réflexions et d'avancer sur différents aspects du projet.

Les travaux en 2025 ont notamment porté sur la recherche et l'expertise de sources de données pouvant alimenter le RIDEA, pour limiter ainsi la charge de collecte auprès des exploitants. Ces expertises (toujours en cours) confirment que l'ensemble des nouvelles variables à intégrer au RIDEA ne pourront pas provenir uniquement du ré-usage à des fins statistiques de bases de données existantes. Une enquête auprès des exploitants sera nécessaire, en complément de la collecte des données comptables auprès des organismes comptables de ces exploitants. Les réflexions sur cette enquête ont démarré en 2025, ainsi que celles sur les outils de collecte à mettre en place.

### **Valeur vénale des terres**

Le SSP réalise chaque année avec la FNSafer (Fédération nationale des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) des estimations du prix des terres et prés à partir des données transmises par les notaires aux Safer sur les notifications de transactions. Ces travaux donneront lieu à des expertises nouvelles fin 2025 (à poursuivre au 1<sup>er</sup> semestre 2026) pour différencier le prix des terres arables de celui des prés, en vue de fourniture de ces prix à Eurostat à compter de 2026 (prix 2025) dans le cadre du règlement SAIO.

## **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

### **Refonte du répertoire statistique des exploitations agricoles**

Les travaux de refonte du répertoire des exploitations agricoles se sont poursuivis en 2025. Un jalon important devrait être franchi en fin d'année avec la mise en service d'une version permettant de charger le répertoire actuel, et d'en assurer une gestion centrale par des mises à jour de masse et unitaires. Cette version inclue une historisation des données, qui constitue une toute nouvelle fonctionnalité dans la gestion de ce répertoire et qui était particulièrement attendue. Le projet, dont le cofinancement par Eurostat s'achève, prévoit également des fonctionnalités de mise en qualité au sein de la même application avec une seconde version prévue pour le premier semestre 2026. Des opérations qualité sont prévues dans le cadre d'ESEA pour minimiser le nombre d'exploitations cessées dans l'échantillon de collecte.

## **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

### **Diffusion des résultats d'un appel à projets de recherche sur « Les nouveaux actifs agricoles : portraits socio-démographiques, trajectoires, insertions »**

Un nombre croissant d'agriculteurs s'installent, depuis plusieurs décennies, sans que leurs parents n'aient été agriculteurs. En l'absence de caractérisation précise, ces nouveaux entrants dans la production agricole sont mal suivis par la statistique publique et les connaissances à leur sujet demeurent parcellaires.

La caractérisation de ces nouveaux actifs et la compréhension de leur insertion dans le secteur agricole constituaient donc un enjeu important, qu'il importait d'éclairer par des analyses précises et étayées. C'est dans cette perspective qu'un appel à projets de recherche a été lancé début 2024, pour bénéficier des apports du monde scientifique. Il comportait deux axes : 1) portrait social et démographique des nouveaux actifs agricoles ; 2) nouveaux actifs et enjeux agricoles associés.

Cinq équipes de recherche ont été sélectionnées, qui ont travaillé sur : les rythmes de vie, les normes temporelles et le rapport au travail des nouveaux actifs agricoles ; la diversité des nouveaux actifs au regard des mutations des organisations productives ; le renouvellement des actifs en lien avec la transformation des modèles agricoles ; les caractéristiques socio-économiques des nouveaux installés ; les trajectoires d'installation de ces nouveaux actifs agricoles.

Les travaux se sont terminés au tout début 2025 et un séminaire de présentation des résultats a été organisé le 10 juin 2025 (<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Aut-016/detail/>).

Les cinq rapports finaux ont été mis en ligne ainsi que cinq *Analyses* en 4 pages. Un numéro spécial de la revue du CEP *Notes et études socio-économiques* sortira en fin d'année.

## Diffusion

En matière de diffusion, compte tenu de l'obsolescence technologique et d'une navigation jugée trop peu intuitive du site Agreste actuel, le projet de refonte « Agreste 2.0 » a démarré par une phase d'investigation, en mode agile. À cette occasion, ont été menés enquêtes et entretiens auprès des utilisateurs du site. Ce projet sera poursuivi en 2026 pour mettre en valeur toute la richesse de la statistique agricole, de manière compréhensible. Une dimension territoriale sera mise en visibilité dans le futur site.

Des investissements ont néanmoins eu lieu pour renforcer l'accessibilité du site actuel, enrichir l'offre de séries longues et permettre la diffusion de publications en html, sujet sur lequel nous devrions aboutir début 2026. Sur le plan pédagogique, le SSP a publié de nouvelles Viz', produits de *datascrollytelling*, sur la performance économique des IAA, sur la décapitalisation du cheptel bovin et d'ici à fin 2025 sur la souveraineté alimentaire.

Pour mieux valoriser ses productions, le SSP a également poursuivi ses travaux en matière de communication, avec l'élaboration de nouvelles plaquettes (chiffres-clés, métiers...) à l'occasion de salons, et la création d'un compte LinkedIn Agreste en juillet 2025. Ce dernier, suivi par près de 1 500 abonnés, a vocation à être alimenté avec une grande variété des formats de posts qui seront proposés (vidéos, motion design...) et des contenus (nationaux et régionaux). Le SSP a également communiqué sur le changement d'identité visuelle d'Agreste, opéré le 3 septembre, en externe (LinkedIn, site web) et en interne (intranet du MAASA<sup>27</sup>) ; cette communication a permis de rappeler les valeurs portées par la statistique publique.

Le SSP a également organisé un 2<sup>e</sup> webinar à destination des journalistes agricoles sur le thème des revenus : revenus de l'exploitation, vs de l'exploitant, vs du ménage agricole.

Avec l'aide de l'Insee, du CASD et de l'Inrae<sup>28</sup>, le SSP a organisé un séminaire destiné aux chercheurs le 22 janvier 2025 pour leur expliquer comment accéder aux données statistiques agricoles, leur faire comprendre les enjeux du secret statistique, le cadre réglementaire de la diffusion et les services proposés par le CASD. <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Aut014/detail/>

---

27 Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire

28 Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2025

Sans objet

## 3. Principales publications de l'année 2025

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2023 : principaux résultats – France métropolitaine	<a href="https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2511/detail/">https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2511/detail/</a>		
L'agrandissement des exploitations se poursuit depuis 2020	<a href="https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2502/detail/">https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2502/detail/</a>		
Les coopératives agricoles (à paraître d'ici fin décembre 2025)			
Rapport final du groupe de travail Prophyl, Cnis	<a href="https://www.Cnis.fr/wp-content/uploads/2025/10/rapport-171-corpuscouv-web.pdf">https://www.Cnis.fr/wp-content/uploads/2025/10/rapport-171-corpuscouv-web.pdf</a>		
<i>Courrier des statistiques</i> : article sur Prophyl (à paraître en décembre 2025)			
Les aides PAC sont stables entre 2022 et 2023 pour 4 bénéficiaires sur 10	<a href="https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2505/detail/">https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2505/detail/</a>		
Sols artificialisés : + 66 % en 40 ans mais un ralentissement depuis 2010	<a href="https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2501/detail/">https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2501/detail/</a>		
Baisse de la valeur ajoutée agricole en 2024, particulièrement marquée dans les régions spécialisées en viticulture et en grandes cultures	<a href="https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2503/detail/">https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2503/detail/</a>		
Occupation du territoire (TERUTI) - Séries longues depuis 1982	<a href="https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/TERUTI-SeriesLongues/detail/">https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/TERUTI-SeriesLongues/detail/</a>		
Exploitations forestières et scieries (EXFSRI) - Séries longues depuis 2005	<a href="https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/EXFSRI-SeriesLongues/detail/">https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/EXFSRI-SeriesLongues/detail/</a>		
Devenir agricultrice en Quercy : entre recomposition et persistance des inégalités de genre	<a href="https://www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Ana214/detail/">https://www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Ana214/detail/</a>		
Qui s'installe en agriculture aujourd'hui ?	<a href="https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Ana215/detail/">https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Ana215/detail/</a>		

Temps de travail et temps de vie des exploitants agricoles : quelles différences selon l'origine sociale ?	<a href="https://www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/!searchurl/bd682e1c-186b-4f47-ba59-c39945cbac86/search/">https:// www.agreste.agriculture.gouv.fr/ agreste-web/disaron/!searchurl/ bd682e1c-186b-4f47-ba59- c39945cbac86/search/</a>		
Les installés « non issus du milieu agricole » : des producteurs comme les autres ?	<a href="https://www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/!searchurl/bd682e1c-186b-4f47-ba59-c39945cbac86/search/">https:// www.agreste.agriculture.gouv.fr/ agreste-web/disaron/!searchurl/ bd682e1c-186b-4f47-ba59- c39945cbac86/search/</a>		
Agriculteurs non issus du milieu agricole en Bourgogne-Franche-Comte : trajectoires biographiques et entrées en agriculture	<a href="https://www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Ana216/detail/">https:// www.agreste.agriculture.gouv.fr/ agreste-web/disaron/Ana216/detail/</a>		
Une prospective à 2040 pour l'agriculture biologique française	<a href="https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Ana221/detail/">https://agreste.agriculture.gouv.fr/ agreste-web/disaron/Ana221/detail/</a>		
Quels futurs pour les filières fruits et légumes d'ici 2040 ?	<a href="https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Rap2509/detail/">https://agreste.agriculture.gouv.fr/ agreste-web/disaron/Rap2509/detail/</a>		
L'alimentation animale, facteur d'amélioration des performances zootechniques en élevage	<a href="https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Ana209/detail/">https://agreste.agriculture.gouv.fr/ agreste-web/disaron/Ana209/detail/</a>		
La fermeture d'un abattoir public de proximité : le cas de Privas	<a href="https://www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Ana222/detail/">https:// www.agreste.agriculture.gouv.fr/ agreste-web/disaron/Ana222/detail/</a>		
Projet d'accord de libre-échange entre l'Union européenne et l'Inde : opportunités et risques	<a href="https://resana.numerique.gouv.fr/public/document/afficherCollabora?id_information=41550127">https://resana.numerique.gouv.fr/ public/document/afficherCollabora? id_information=41550127</a>		
Les exploitants agricoles vivent plus souvent sous le seuil de pauvreté que l'ensemble de la population	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/8376591?sommaire=8376600">https://www.insee.fr/fr/statistiques/ 8376591?sommaire=8376600</a>		
Viz' sur la souveraineté alimentaire : à paraître en décembre 2025	<a href="https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/">https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/</a>		
Viz' sur les performances économiques des IAA	<a href="https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/performances-economiques-industries-agroalimentaires.html">https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/ performances-economiques- industries-agroalimentaires.html</a>		
Viz' sur la décapitalisation du cheptel bovin	<a href="https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/la-decapitalisation-du-cheptel-bovin.html">https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/la- decapitalisation-du-cheptel-bovin.html</a>		

# Avis moyen terme des commissions du Cnis concernant principalement le SSP

## Commission Entreprises et stratégies de marché

### Transition écologique, transformation numérique et traçabilité

#### ESM 2. Observer les transformations du système agricole et des industries agroalimentaires en réponse à la transition écologique

Les enjeux environnementaux et climatiques actuels sont majeurs en agriculture (utilisation des sols, gestion de l'eau, gaz à effet de serre autres que le CO<sub>2</sub>, déforestation importée, etc.).

Le Conseil souligne la nécessité d'avoir une vision sur la façon dont le système agricole et les industries agro-alimentaires se transforment pour répondre et contribuer à la transition écologique.

Il recommande de mobiliser les informations, en particulier celles sur la traçabilité des produits (intrants), pour éclairer les impacts environnementaux des modes de production des produits agricoles et alimentaires, et suivre les stratégies de commercialisation (labels, affichage...).

### Observation sectorielle des entreprises

#### ESM 8. Progresser dans la connaissance des entreprises de l'économie bleue

L'économie bleue englobe tous les secteurs d'activité liés aux océans, aux mers et aux côtes. Elle représente une partie importante des économies des départements et territoires ultramarins. Le critère de la nomenclature d'activité n'est pas suffisant pour identifier les entreprises relevant de ce secteur.

Le Conseil invite à définir le périmètre de l'économie bleue et à identifier les critères d'appartenance à ce secteur et les sources permettant d'éclairer l'activité des entreprises qui y sont rattachées.

#### ESM 9. Documenter l'impact de l'adoption de la NAF 2025 sur les statistiques d'entreprises

La nouvelle version de la nomenclature d'activités française (NAF) a été adoptée en décembre 2023 pour une entrée en vigueur en 2025. Les producteurs doivent instruire l'introduction de cette nouvelle nomenclature dans leurs opérations.

Le Conseil engage à documenter les travaux menant à l'utilisation de cette nouvelle NAF et à répertorier les changements que représente l'application de la nouvelle nomenclature dans les différentes composantes de la statistique d'entreprises et les ruptures qu'elle est susceptible de générer.

Il salue la qualité de la concertation réalisée dans le cadre de la révision de la NAF. Il invite les acteurs à poursuivre cette concertation afin de développer une démarche pédagogique pour les utilisateurs des statistiques d'entreprises.

## 0. Éléments de contexte en 2025

---

### 1. Travaux en 2025

---

#### 1.1. Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans Refonte importante d'enquêtes régulières

**Pas d'enquête ponctuelles en 2025**

#### 1.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Refonte des chaînes de traitements

- du répertoire des entreprises fournisseurs de la défense -REFD-
- traduction de SAS en R pour le répertoire des agents de l'état -RAE-

#### 1.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Sans objet

#### 1.4. Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

#### 1.5. Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Sans objet

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2025

---

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Étude sur le logement du personnel de l'armée de Terre	Fidéli 2022	DGFIP-Insee	Recensement des Agents de l'État 2022	SDS2E	Militaires des armées (France entière ; militaires des armées)

### 3. Principales publications de l'année 2025

---

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
EcoDef Études n° 260, « Quelle était la situation financière des entreprises de la BITD avant la guerre en Ukraine ? »	<a href="https://www.defense.gouv.fr/ssm/ecodef-etudes-ndeg-260-quelle-etait-situation-financiere-entreprises-bitd-guerre-ukraine-mars-2025">https://www.defense.gouv.fr/ssm/ecodef-etudes-ndeg-260-quelle-etait-situation-financiere-entreprises-bitd-guerre-ukraine-mars-2025</a>		ESM 6
EcoDef Statistiques n° 265, « 40 milliards d'euros de chiffre d'affaires militaire pour les entreprises de défense dans l'industrie et les services en 2021 »	<a href="https://www.defense.gouv.fr/ssm/ecodef-statistiques-ndeg-265-40-milliards-deuros-chiffre-daffaires-militaire-entreprises-defense-industrie">https://www.defense.gouv.fr/ssm/ecodef-statistiques-ndeg-265-40-milliards-deuros-chiffre-daffaires-militaire-entreprises-defense-industrie</a>		

# Avis moyen terme des commissions du Cnis concernant principalement le SD2E

## Commission Entreprises et stratégies de marché

### Chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises

#### ESM 6. Stratégies de production des entreprises et vulnérabilité des approvisionnements

Le Conseil considère qu'il est nécessaire de progresser dans la connaissance des stratégies de production des entreprises (industrie, services, IAA), la vulnérabilité de leurs approvisionnements et leurs impacts sur l'autonomie stratégique du pays (industrie pharmaceutique ou souveraineté alimentaire, par exemple).

À cette fin, le conseil invite à mobiliser les sources de données existantes (enquête sur les chaînes de valeurs mondiales, notamment) et à expérimenter l'utilisation de nouvelles sources (facturation électronique entre entreprises, par exemple).

Il préconise d'améliorer la connaissance des circuits d'approvisionnement en matières premières et agricoles et en produits finis et contribuer à la mise en place d'une cartographie des dépendances en intrants industriels de la France.

### Observation sectorielle des entreprises

#### ESM 8. Progresser dans la connaissance des entreprises de l'économie bleue

L'économie bleue englobe tous les secteurs d'activité liés aux océans, aux mers et aux côtes. Elle représente une partie importante des économies des départements et territoires ultramarins. Le critère de la nomenclature d'activité n'est pas suffisant pour identifier les entreprises relevant de ce secteur.

Le Conseil invite à définir le périmètre de l'économie bleue et à identifier les critères d'appartenance à ce secteur et les sources permettant d'éclairer l'activité des entreprises qui y sont rattachées.

## Commission Territoires

### Observer la diversité et les spécificités des territoires

#### TRT 3. Compléter l'information statistique sur les Outre-mer, notamment sur les enjeux spécifiques à ces territoires

Le Conseil constate le développement des travaux statistiques ces dernières années sur les Outremer, notamment le document annuel de l'Insee « statistiques publiques dans les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer ». Il encourage les producteurs à compléter l'information disponible et à finaliser l'extension de la collecte des données à l'ensemble des départements et régions d'outre-mer afin d'approfondir la connaissance des territoires ultramarins tant dans les domaines économiques (connaissance du tissu des microentreprises, éclairage sur l'économie bleue) que dans les domaines sociaux (analyse de la pauvreté, qualité des logements, santé, insécurité, mobilité des personnes...) ou environnementaux.

Il préconise également de maintenir des opérations spécifiques visant à mieux couvrir les thématiques pour lesquelles les enjeux des territoires ultramarins se distinguent de ceux des autres territoires français

## 0. Éléments de contexte en 2025

---

*Préciser en **une page maximum** les éléments spécifiques du contexte dans lequel se sont inscrits les travaux de votre service en 2025 (ex : entrée en vigueur d'un texte législatif, évolution des moyens, changement de périmètre de votre service, etc.)*

L'année 2025 s'est caractérisée par l'ouverture du nouveau site internet institutionnel, qui a permis une refonte majeure de la présentation des notes et études économiques de FranceAgriMer, travail qui est amené à continuer avec la mise en production d'un site spécialement dédié à l'information économique en 2026, qui permettra de mettre à disposition du public l'ensemble des informations, quelle que soit leur nature (y compris séries de données). L'ensemble de la diffusion est repensée dans une approche centrée sur l'expérience utilisateur.

L'ensemble des sources statistiques a été recensé, avec constitution d'un catalogue de métadonnées pour chacune d'entre elles, et présentation de ces sources au Conseil d'orientation de l'Établissement au printemps 2025. Ce programme statistique sera revu, avec des échanges avec les représentants de chacune des filières, pour pouvoir en assurer la pertinence et la soutenabilité dans une démarche d'amélioration continue.

## 1. Travaux en 2025

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulière

Enquête mensuelle laitière (en partenariat avec le SSP) : publication de l'indice du prix du lait de brebis ( indice prix standard mensuel et indice prix réel mensuel ) à partir du 14/03/2025.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

**Observatoire de la Formation des Prix et des Marges** : enquête administrative auprès des industriels de transformation du lait (conception en 2024, lancement en 2025). Le taux de non-réponse ne permet pas d'obtenir une représentativité suffisante, donc les résultats ne sont pas publiés.

**Filières PPAM (plantes à parfum, aromatiques et médicinales) :**

- enquête administrative (conception et lancement en 2024, enquête et traitements en 2025) auprès des entreprises de l'aval de la filière PPAM achetant des plantes de cueillette sauvage. Les résultats ne sont pas encore publiés.
- enquête administrative ponctuelle auprès des producteurs de thym en 2025, avec publication ds résultats en 2026.

**La refonte du système d'information du RNM** (Réseau des Nouvelles des Marchés) est toujours en cours en 2025.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

- Définition d'indicateurs de suivi des performances environnementale, économique et sociale de la bioéconomie. Travail de co-construction d'indicateurs avec les experts des filières concernées allant jusqu'à une première quantification. Publication prévue en 2026.
- Mise à jour de ratios de production de coproduits de la pêche et de l'aquaculture : il s'agit à ce jour de la seule étude publique qui estime les quantités de biomasse générées par la pêche et l'aquaculture qui ne soient destinées à un usage alimentaire.  
<https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/evaluation-des-ressources-en-biomasse-aquatique-disponibles-en#:~:text=La%20bio%C3%A9conomie%20bleue%20en%20France%20m%C3%A9ropolitaine%20se%20caract%C3%A9rise%20par%20sa,absolue%20et%20relative%20des%20coproduits.>
- Élaboration d'indicateurs d'impact environnemental des aides aux agroéquipements  
<https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/evaluation-de-limpact-environnemental-des-aides-linvestissement-en>
- Observatoire de la Formation des Prix et des Marges : rénovation de l'enquête sur les marges nettes par rayon de la grande distribution, pour s'adapter au remaniement du paysage des enseignes françaises de grande distribution.

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Publication d'un référentiel sur la méthanisation. Ce référentiel est issu d'un travail collaboratif du GT biogaz du CSF NSE. FranceAgriMer a fait valider par les familles professionnelles ce référentiel et a mis en ligne la méthode utilisée. L'objectif est de disposer d'un référentiel adapté à la méthanisation telle que déployée en France, pour structurer les indicateurs et le suivi. Jusqu'alors, les référentiels existants étaient basés sur des référentiels élaborés à l'étranger.

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le site internet institutionnel de FranceAgriMer est refondu, ouvert depuis fin juin 2025. Chaque publication est désormais présentée sur une page, contenant les éditions précédentes en cas de publications répétées, ainsi qu'une présentation, et des liens contextuels. Les données sont pour l'instant toujours sur le site VISIONet, mais un projet est en cours, pour la mise en place d'un espace de diffusion spécifique aux informations économiques, qui devrait ouvrir en février 2026. Ce nouveau site sera intégré au site institutionnel d'un point de vue navigation pour l'internaute, mais sera distinct et administré spécifiquement. Ce site devrait présenter de façon unifiée les publications et les séries de données, facilitant ainsi la recherche d'informations pour l'internaute.

Le format des études de prospective a été revu et harmonisé.

Mise en place publication trimestrielle sur VISIONet ([ici](#)) des données de distributions en grande distribution de miel (issues du panel Nielsen), notamment suite aux demandes des professionnels de la filière apicole. Ces données de caisse sont collectées et diffusées selon une nomenclature spécifique demandée par FranceAgriMer auprès du prestataire.

Travail en cours sur l'élaboration et la publication d'un calendrier de diffusion des indicateurs réguliers pour 2026.

Une politique de diffusion est en cours de rédaction, avec rénovation éventuelle des lignes éditoriales.

## 2. Principales publications de l'année 2025

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Fruits et légumes bio : dynamiques de marché, comportements et saisonnalité des achats depuis 2005	<a href="https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/fruits-et-legumes-bio-dynamiques-de-marche-comportements-et">https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/fruits-et-legumes-bio-dynamiques-de-marche-comportements-et</a>	AVG 1	
Alimentation infantile depuis 2012 : évolution des achats pour les 0 à 3 ans	<a href="https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/nourriture-infantile-depuis-2012-evolution-des-achats-pour-les-0-3">https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/nourriture-infantile-depuis-2012-evolution-des-achats-pour-les-0-3</a>	AVG 4	
Consommation hors domicile en France : état des lieux, évolutions du secteur et approvisionnements	<a href="https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/consommation-hors-domicile-en-france-etat-des-lieux-evolutions-du">https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/consommation-hors-domicile-en-france-etat-des-lieux-evolutions-du</a>		
Produits laitiers et leurs alternatives végétales	<a href="https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/produits-laitiers-et-leurs-alternatives-vegetales">https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/produits-laitiers-et-leurs-alternatives-vegetales</a>	AVG 1	
Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) : tendances de consommation entre 2020 et 2022	<a href="https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/signes-didentification-de-la-qualite-et-de-lorigine-siqo-tendances">https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/signes-didentification-de-la-qualite-et-de-lorigine-siqo-tendances</a>		
Viandes, poissons, protéines végétales : seulement une question de prix pour les ménages ?	<a href="https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/viandes-poissons-proteines-vegetales-seulement-une-question-de-prix">https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/viandes-poissons-proteines-vegetales-seulement-une-question-de-prix</a>	AVG 1	
Prospective Grandes Cultures face au changement climatique	<a href="https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/prospective-des-grandes-cultures-face-au-changement-climatique">https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/prospective-des-grandes-cultures-face-au-changement-climatique</a>	AVG 1	
Prospective Filière pomme de terre 2040-45	<a href="https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/prospective-filiere-francaise-de-la-pomme-de-terre-2040-45">https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/prospective-filiere-francaise-de-la-pomme-de-terre-2040-45</a>		
Utilisation des huiles végétales dans l'industrie agroalimentaire : quelles huiles pour quels usages ?	<a href="https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/utilisation-des-huiles-vegetales-dans-lindustrie-agroalimentaire">https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/utilisation-des-huiles-vegetales-dans-lindustrie-agroalimentaire</a>		

Huiles essentielles de lavande et lavandin : production, marchés et enjeux pour la filière en 2023	<a href="https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/huiles-essentielles-de-lavande-et-lavandin-production-marches-et">https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/huiles-essentielles-de-lavande-et-lavandin-production-marches-et</a>		
Faisabilité économique des reconversions dans les exploitations lavandicoles	<a href="https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/faisabilite-economique-des-reconversions-dans-les-exploitations">https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/faisabilite-economique-des-reconversions-dans-les-exploitations</a>		

## Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme du Cnis

### Rendre compte d'un monde qui se transforme

#### **AVG 1. Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux**

Le Conseil salue les travaux de la statistique publique réalisés pour suivre la transition écologique et les mesures prises pour limiter les effets du réchauffement climatique. Il souligne la nécessité de poursuivre ces travaux et de compléter les statistiques actuelles, dans une approche systémique.

Le Conseil demande que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la performance économique, dans un cadre conceptuel cohérent avec la comptabilité nationale. Il recommande d'enrichir les comptes économiques de l'environnement.

Il souhaite également que les statistiques publiques puissent éclairer les différences de situation et de comportement des agents économiques (entreprises, ménages, acteurs publics) et des territoires vis-à-vis de la transition écologique (émissions de CO<sub>2</sub>, coût et bénéfices de la transition...) et constituent des référentiels pérennes permettant d'éclairer les choix publics et privés.

#### **AVG 2. Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société**

Les processus numériques modifient en profondeur les échanges économiques et sociaux, rendant certaines métriques obsolètes, telles les approches statistiques sectorielles du numérique.

Le Conseil recommande que les statistiques publiques permettent de suivre la numérisation de l'économie et ses impacts, dans un cadre harmonisé au plan international. Il invite notamment à compléter les statistiques macroéconomiques au regard des nouveaux biens et services numériques et à observer la transformation numérique des entreprises. Il encourage également les mesures des compétences numériques des personnes et de l'impact du numérique sur le bien-être et les conditions de vie, ainsi que sur l'accès aux services publics.

#### **AVG 3. Inscrire la statistique publique dans une perspective internationale**

Le phénomène mondial des économies en crise et les enjeux environnementaux augmentent le besoin de placer les travaux de la statistique publique dans une perspective plus large, européenne voire internationale.

La statistique publique doit continuer de prendre une part active dans les travaux internationaux et européens qui conduisent à la définition de normes statistiques s'imposant aux producteurs. Dans ce cadre, le Conseil souhaite que les besoins des utilisateurs de statistiques nationales et européennes soient davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques européens.

Le Conseil préconise d'approfondir et d'élargir le champ des travaux de comparaisons européennes ou internationales et de veiller, à cet effet, à améliorer et documenter la comparabilité des statistiques à une échelle européenne voire internationale.

#### **AVG 4. Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques**

Le vieillissement de la population a des répercussions sur l'ensemble de la société et sur l'économie.

À l'autre bout de l'échelle, les jeunes (dont les enfants) ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec des répercussions aussi bien sur leurs conditions de vie que sur leur parcours dans le système éducatif et leur insertion dans la vie professionnelle.

Le Conseil demande que les jeunes et les personnes âgées, des seniors au grand âge, fassent l'objet de travaux approfondis et que les statistiques soient mobilisées pour étudier des sujets tels que la pauvreté des jeunes (en particulier des étudiants), les conditions de vie

par âge, le travail des seniors, la santé et la dépendance. Il souhaite également que les conséquences économiques, sociales et sociétales du vieillissement de la population soient mieux documentées.

Il recommande que les statistiques couvrent mieux les populations des jeunes et des plus âgés, notamment par l'inclusion plus systématique des personnes vivant en collectivité (établissements médico-sociaux, résidences universitaires...).

## **Éclairer les débats dans une société complexe**

### **AVG 5. Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations**

Le Conseil se félicite des progrès réalisés en matière d'observation des inégalités, sur les plans macroéconomique et microéconomique.

Le Conseil recommande de poursuivre et développer les mesures des inégalités de toutes natures en mettant l'accent sur les inégalités d'accès (accès aux services publics, aux équipements, aux soins, fracture numérique...) ainsi que sur le cumul de différents types d'inégalités, leur évolution dans le temps et la reproduction des inégalités entre les générations.

Le Conseil sera attentif au suivi des conclusions du groupe de travail du Cnis sur l'observation des discriminations.

### **AVG 6. Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie**

La mesure de l'inflation par l'indicateur statistique principal qu'est l'indice des prix à la consommation donne lieu à des incompréhensions récurrentes du public. Si les conventions internationales qui le fondent ne sont pas contestables, un seul indicateur ne peut à lui seul résumer la diversité des modes de consommation, ni leur évolution.

Le Conseil souhaite que la statistique publique puisse apporter des approches complémentaires à la mesure de l'inflation pour éclairer des sujets en débat, notamment la composition du panier de biens et services retenus et les transformations de la consommation (transition écologique, numérisation de l'économie) ou encore les impacts individuels différenciés de l'inflation sur les niveaux de vie (selon la situation financière, la composition du ménage, le type de consommation, la localisation, le type d'habitat...).

### **AVG 7. Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre**

La crise sanitaire a renforcé le besoin de disposer de données fiables, rapides et cohérentes sur l'état de santé de la population et l'offre de soins. Constatant plus généralement la difficulté des utilisateurs à appréhender l'ensemble des informations produites par les différents acteurs de la statistique publique, de la recherche épidémiologique ou d'autres administrations et leur articulation, le Conseil lancera, à l'issue de l'exercice d'état des lieux mené par le Système Statistique Européen, une concertation spécifique ou un groupe de travail, en vue de préciser le rôle de la statistique publique en matière de coordination des statistiques de santé, d'augmenter la visibilité des données existantes, de cerner les besoins statistiques insuffisamment couverts et de faire des propositions pour y répondre.

### **AVG 8. Des données territoriales par et pour les territoires**

Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration d'outils qui permettent la mise à disposition d'informations plus riches et à des échelles territoriales plus fines avec un niveau de qualité suffisant tout en ayant conscience des enjeux de respect de la confidentialité.

Le Conseil recommande de poursuivre les efforts engagés pour produire plus systématiquement des statistiques à des échelles géographiques fines qui ne suivent pas nécessairement les découpages administratifs, avec un niveau de qualité suffisant.

Afin de pouvoir mieux comparer les territoires, le Conseil invite les producteurs nationaux ou locaux de statistiques à se coordonner et à améliorer la qualité des données produites (en matière notamment de couverture et d'harmonisation), et soutient le partage de bonnes pratiques entre producteurs.

Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit apportée au suivi statistique de la transition écologique dans les territoires.

## **Innover pour mieux répondre aux besoins**

### **AVG 9. Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données**

La crise sanitaire a renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles, et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes.

Le Cnis demande que les administrations diffusant des statistiques d'intérêt général se coordonnent avec le service statistique public en matière de méthodes et de bonnes pratiques. Il invite également le système statistique public et les détenteurs de données privées à établir des partenariats pour le partage de ces données en vue de développer de nouvelles statistiques en tant que de besoin. Il recommande de mettre en place un cadre adapté pour pérenniser l'utilisation des sources privées dans le contexte de l'évolution de la réglementation européenne. Le Conseil contribuera à assurer une concertation de qualité en amont sur les besoins et usages pertinents des données.

### **AVG 10. Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles**

Encouragé de longue date par le Cnis, le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue aujourd'hui un moyen de développer et d'enrichir le système d'information statistique avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...).

Le Conseil invite à harmoniser et standardiser les méthodes d'appariements dans un objectif de qualité.

Dans un contexte de facilité technique croissante des appariements de sources exhaustives, qui peuvent présenter des risques pour la sécurisation des données personnelles, il recommande, de définir et de mettre en place un cadre de référence et une déontologie adaptés à ces traitements de données, pour en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public, dans la suite des recommandations du groupe de concertation Résil.

### **AVG 11. Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie**

Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées et de concurrence croissante sur le marché de l'information, les statistiques publiques doivent avoir valeur de référence et être aussi suffisamment visibles et accessibles.

Le Conseil souhaite que les utilisateurs puissent être orientés dans l'ensemble des statistiques publiques disponibles, en fonction de leurs besoins et de leurs usages.

Pour augmenter la confiance du public dans les statistiques officielles, il encourage également les démarches de communication pro-actives à destination des non-experts.

## **Annexe 2 - Avis de moyen terme du Cnis de la commission Entreprises et stratégies de marché**

### **Transition écologique, transformation numérique et traçabilité**

#### **Avis n° 1 : Éclairer le rôle des entreprises dans la transition écologique (impacts environnementaux, coûts et bénéfices économiques)**

Les activités des entreprises ont un impact sur l'environnement et la transition écologique en cours concerne tous les agents économiques, du côté des causes comme des conséquences.

Le Conseil préconise de mobiliser et d'enrichir les outils qui permettent de mesurer les impacts environnementaux des entreprises en matière de pression environnementale (émissions de gaz à effet de serre, pollutions, consommations de ressources, impact sur la biodiversité...) et d'identifier les actions des entreprises pour les limiter, en lien avec leurs résultats économiques. Il encourage les travaux visant à définir et identifier les investissements « verts ».

Il soutient l'exploration des sources de données issues du rapportage social et environnemental qui s'impose aux grandes entreprises et le rapprochement des données de pression environnementale avec les données économiques des entreprises.

#### **Avis n° 2 : Observer les transformations du système agricole et des industries agro-alimentaires en réponse à la transition écologique**

Les enjeux environnementaux et climatiques actuels sont majeurs en agriculture (utilisation des sols, gestion de l'eau, gaz à effet de serre autres que le CO<sub>2</sub>, déforestation importée, etc.).

Le Conseil souligne la nécessité d'avoir une vision sur la façon dont le système agricole et les industries agro-alimentaires se transforment pour répondre et contribuer à la transition écologique.

Il recommande de mobiliser les informations, en particulier celles sur la traçabilité des produits (intrants), pour éclairer les impacts environnementaux des modes de production des produits agricoles et alimentaires, et suivre les stratégies de commercialisation (labels, affichage...).

#### **Avis n° 3 : Mesurer les efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition écologique**

La recherche et développement a un rôle majeur à jouer dans les innovations des entreprises susceptibles d'avoir un impact favorable sur l'environnement et qui leur permettront de répondre aux défis des changements climatiques et environnementaux.

Le Conseil salue les initiatives visant à enrichir les enquêtes avec des questions permettant de suivre la R&D environnementale et son processus de diffusion.

Il recommande de poursuivre ces efforts afin de décrire plus finement l'effort de R&D des acteurs privés en faveur de la transition.

#### **Avis n° 4 : Comprendre les déterminants de l'évolution de la productivité des entreprises**

Le conseil souligne la nécessité de mieux comprendre les causes de l'évolution de la productivité des entreprises françaises en écart avec ce qui est observé dans des pays comparables.

Le conseil recommande d'explorer notamment l'impact de la transformation numérique dans les entreprises sur les processus de production, les compétences requises (évolution des métiers), les formes d'organisation et les conditions de travail, et plus généralement sur l'attractivité du travail.

Il préconise de se pencher plus largement sur les critères permettant de mesurer la performance des entreprises dans ses différentes dimensions, et leur capacité de répondre aux crises.

## **Chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises**

### **Avis n° 5 : Développer les travaux européens sur les entreprises multinationales.**

Le conseil réitère l'importance de comprendre les stratégies d'organisation des groupes multinationaux et leurs conséquences sur leur activité, l'emploi, etc.

Il note avec satisfaction les progrès réalisés au niveau européen qui permettront d'accéder à des données sur les grandes entreprises soumises à l'obligation de rapportage financier et non-financier à partir de 2023. Il salue la participation du système statistique public aux travaux européens sur les groupes d'entreprises.

Il invite à mobiliser ces nouvelles sources de données produites, pour éclairer les stratégies des entreprises multinationales et l'impact de ces stratégies sur l'économie française.

### **Avis n° 6 : Stratégies de production des entreprises et vulnérabilité des approvisionnements**

Le Conseil considère qu'il est nécessaire de progresser dans la connaissance des stratégies de production des entreprises (industrie, services, IAA), la vulnérabilité de leurs approvisionnements et leurs impacts sur l'autonomie stratégique du pays (industrie pharmaceutique ou souveraineté alimentaire, par exemple).

A cette fin, le conseil invite à mobiliser les sources de données existantes (enquête sur les chaînes de valeurs mondiales, notamment) et à expérimenter l'utilisation de nouvelles sources (facturation électronique entre entreprises, par exemple).

Il préconise d'améliorer la connaissance des circuits d'approvisionnement en matières premières et agricoles et en produits finis et contribuer à la mise en place d'une cartographie des dépendances en intrants industriels de la France.

## **Observation sectorielle des entreprises**

### **Avis n° 7 : Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire**

L'économie sociale et solidaire est significative et répond notamment à des besoins que le marché peine à satisfaire dans le domaine du Care, des services à la personne, etc., mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire.

Le Conseil réitère la nécessité de progresser dans la connaissance de ce champ économique et de ses enjeux économiques et sociaux. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et il souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du champ et ses impacts sur l'économie. A cet effet, il suggère que le champ de certaines enquêtes auprès des entreprises soit élargi aux associations.

### **Avis n° 8 : Progresser dans la connaissance des entreprises de l'économie bleue**

L'économie bleue englobe tous les secteurs d'activité liés aux océans, aux mers et aux côtes. Elle représente une partie importante des économies des départements et territoires ultramarins. Le critère de la nomenclature d'activité n'est pas suffisant pour identifier les entreprises relevant de ce secteur.

Le Conseil invite à définir le périmètre de l'économie bleue et à identifier les critères d'appartenance à ce secteur et les sources permettant d'éclairer l'activité des entreprises qui y sont rattachées.

#### **Avis n° 9 : Documenter l'impact de l'adoption de la NAF 2025 sur les statistiques d'entreprises**

La nouvelle version de la nomenclature d'activités française (NAF) a été adoptée en décembre 2023 pour une entrée en vigueur en 2025. Les producteurs doivent instruire l'introduction de cette nouvelle nomenclature dans leurs opérations.

Le Conseil engage à documenter les travaux menant à l'utilisation de cette nouvelle NAF et à répertorier les changements que représente l'application de la nouvelle nomenclature dans les différentes composantes de la statistique d'entreprises et les ruptures qu'elle est susceptible de générer.

Il salue la qualité de la concertation réalisée dans le cadre de la révision de la NAF. Il invite les acteurs à poursuivre cette concertation afin de développer une démarche pédagogique pour les utilisateurs des statistiques d'entreprises